

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



La culture du café en Guadeloupe, de son introduction à sa quasi disparition

Gérard Lafleur

Number 145, September–December 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1040672ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1040672ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lafleur, G. (2006). La culture du café en Guadeloupe, de son introduction à sa quasi disparition. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (145), 59–120. <https://doi.org/10.7202/1040672ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La culture du café en Guadeloupe, de son introduction à sa quasi disparition

Gérard LAFLEUR
Historien

INTRODUCTION

Le café est resté jusqu'à la seconde guerre mondiale la principale culture secondaire de la Guadeloupe pratiquée par des habitants qui n'avaient, certes pas, l'entregent et les moyens des sucriers, mais qui en partie possédaient des possibilités supérieures à celles des autres cultivateurs de cultures secondaires.

On aurait tort de penser que le café fut toujours perçu comme une culture secondaire. Elle constituait plutôt une culture complémentaire au-dessus des autres cultures secondaires, car la hiérarchisation des cultures s'est imposée progressivement pour devenir une expression acceptée et comprise par tous dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, au moment où les autorités administratives nationales et locales cherchèrent les moyens de retenir les petits habitants et les nouveaux libres dans les campagnes.

Le café qui fut qualifié de culture secondaire dans la seconde moitié du XIX^e siècle par les conseillers généraux et les administrateurs chargés du vote et de la répartition des primes était une culture importante sous l'Ancien Régime. Elle fut introduite par des habitants sucriers de Basse-Terre et sa région dans le souci de rentabiliser leur main-d'œuvre, et les caféières

de la région de Gourbeyre, quand elles n'étaient pas associées aux sucreries, constituaient des domaines qui s'intégraient parfaitement dans la culture de plantations.

Cette classification qui s'imposa au XIX^e siècle, procède, à notre avis, d'un glissement sémantique qui est à mettre en relation avec l'évolution économique et sociale de la Guadeloupe. La rupture politique, le passage à la République, s'est accompagnée d'une rupture sociale : passage du travail servile au travail salarié, évolution tangible par la modernisation de l'outil de travail amenée par la révolution industrielle.

Son souvenir reste présent dans toutes les mémoires, entretenu par les vestiges des bonifieries, de caféières surtout dans la Guadeloupe proprement dite et plus particulièrement dans les communes de la Côte-sous-le-Vent et proches de Basse-Terre. Présente aussi dans la toponymie : de nombreuses sections se nomment caféières sur l'ensemble des communes de la Guadeloupe. De nombreuses personnes, maintenant à la retraite, qui ont connu la fin de cette culture, raniment le souvenir embelli d'une époque que l'on imagine volontiers plus prospère, plus conviviale, plus « authentique », car la réminiscence du temps où la culture du café se pratiquait couramment fait référence à des souvenirs d'enfance, de travaux bucoliques enjolivés par le temps. Elle fait référence également à une époque où la Guadeloupe produisait outre la canne à sucre et ses produits dérivés, d'autres productions commerciales : un peu de cacao, de la vanille, du coton, des vivres et des fruits. La population, encore fortement rurale, avait l'impression de contrôler son destin.

Pourtant, cette période qui précède et suit immédiatement la seconde guerre mondiale était-elle aussi facile qu'on veut bien le dire ? Ces souvenirs attendris ne sont-ils pas aussi précieux du fait qu'ils sont les témoins des derniers feux d'une société en voie de mutation ? D'autre part, le café était-il seulement cultivé sur les hauteurs de la partie montagneuse ou couvrait-il l'ensemble du territoire guadeloupéen ?

Cette période est suffisamment proche pour garder la vivacité des témoignages vécus qui se distinguent de l'histoire retracée à partir de documents d'archives, plus abstraite. Mais qu'en est-il réellement ? Le café fut-il la culture reine des zones montagneuses et pluvieuses ? Se souvient-on des périodes beaucoup plus anciennes où le caféier prospérait sur les mornes de la Grande Terre et à Marie-Galante ? Comment et dans quelles circonstances cette culture s'est-elle imposée ? Quelles espèces étaient cultivées et quels furent leurs ennemis ? Quels furent

les courants commerciaux et se maintinrent-ils suivant les périodes ?

QUELQUES INFORMATIONS SUR LE CAFÉ

1) *Origine du café*

Le caféier serait originaire de l'Éthiopie centrale (où des pieds de caféiers sauvages poussent encore à plusieurs centaines de mètres d'altitude) Personne ne semble savoir exactement quand et où l'on y but le premier café. D'après certains témoignages, on en aurait bu en Éthiopie dès le milieu du XV^e siècle. On sait aussi qu'à peu près à la même époque, on le cultivait au Yémen, avec l'autorisation des autorités. Ce sont peut-être les Perses qui l'ont apporté lorsqu'ils envahirent cette région au début du VI^e siècle.

Le café devenant de plus en plus populaire, de riches particuliers se mirent à installer chez eux des pièces spécialement réservées à la consommation du café. Des maisons exclusivement consacrées à la dégustation du café commencèrent à apparaître dans les villes. À La Mecque, le premier de ces établissements ouvrit ses portes entre la fin du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle. À l'origine centres de rassemblements religieux, les vastes pièces où les clients s'asseyaient sur des nattes en paille ou des coussins posés à même le sol devinrent des lieux où l'on jouait de la musique, où l'on chantait et dansait, où l'on jouait aux échecs et au tric-trac, où l'on débattait, où l'on faisait du commerce. Leur popularité se propagea jusqu'au Caire, à Constantinople et dans tout le Proche-Orient.

Mais les dévots musulmans désapprouvaient toutes les boissons enivrantes, y compris le café, et considéraient que ces centres constituaient une menace pour les pratiques religieuses. Devenus trop populaires, ces lieux de détente et de plaisir furent souvent attaqués et mis à sac par des religieux fanatiques. Certains gouvernements revinrent à la prohibition du café et infligèrent de terribles punitions aux buveurs de café : ils étaient battus, ou parfois même jetés dans le Bosphore, enfermés dans un sac en cuir.

Quand, en 1656, le grand vizir ottoman Kaprili annula cette législation répressive, le reste du monde était déjà initié aux plaisirs de la nouvelle boisson et la savourait dans des endroits spécialement consacrés à sa dégustation.

Tandis que les Arabes s'évertuaient à mettre un terme à la culture du café en l'éradiquant de la région, des voyageurs et des marchands parvinrent à en ramener chez eux. C'est ainsi que la plante fut cultivée en Inde et, dit-on, à Ceylan, au début du XVI^e ou du XVII^e siècle. On raconte qu'un pèlerin musulman du nom de Baba Budan serait allé jusqu'à cacher des graines sur son ventre pour les passer en fraude depuis l'Arabie jusque dans le sud de l'Inde, où il les planta. Il serait ainsi à l'origine de la première plantation indienne.

Pendant ce temps, des marchands hollandais, français et italiens tentèrent probablement d'introduire la culture du café outre-mer. Les Hollandais furent les premiers à lancer une production à Ceylan en 1658, puis à Java en 1699. À partir de 1706, ils exportèrent le premier café de Java et étendirent leur production dans les autres parties de l'Indonésie (les Indes orientales néerlandaises). De là, ils acclimatèrent le café dans leurs territoires américains, c'est-à-dire le Surinam. De plus, en 1714, ils offrirent à Louis XIV un caféier qu'il fit planter dans une serre à Versailles. Quand les fruits poussèrent, les graines furent semées et les plants envoyés vers l'île Bourbon, l'actuelle Réunion¹. Un pied sur les deux confiés à Gabriel de Clieu arriva à la Martinique en 1720, fait dont nous reparlerons plus bas².

2) *Les variétés :*

Bien qu'il existe (actuellement) 65 variétés différentes de caféiers, trois seulement concernent la Guadeloupe.

La plus courante est l'arabica, (*coffea arabica*), arbuste originaire d'Éthiopie qui fleurit dans la plupart des pays producteurs à des altitudes d'au moins 600 m au-dessus de la mer. En Guadeloupe, il se plaît dans les terres volcaniques riches en humus à des altitudes variant entre 200 et 500 mètres, où la pluviométrie est élevée, l'humidité de l'air forte et les températures moins chaudes que sur le littoral ; mais dans les milieux ombragés et humides des « coulées »³, ce caféier trouve aussi des conditions favorables, même à basse altitude⁴. Ses feuilles

1. J. PETTIGREW, *Café*, 1998, p. 5-6.

2. C. de BEAUNAY-COTELLE, *Hommage au chevalier Gabriel de Clieu*, 1995.

3. On appelle « coulée » une vallée placée de telle manière qu'elle reçoit plus de pluie que le terroir environnant.

4. G. LASSERRE, *La Guadeloupe...*, 1978, p. 739-742.

sont vert sombre et ovales et ses fruits ovales (les baies de café ou cerises) contiennent deux grains ou fèves qui donnent la meilleure qualité de café. Il a d'abord été cultivé au Yémen, à l'extrême sud de la péninsule arabique, et des plants sauvages poussent toujours en Éthiopie.

Le libéria ou liberica (*coffea canephora*), originaire du Libéria et de la Côte-d'Ivoire, n'a été découvert qu'à la fin du XIX^e siècle. Il a été introduit en Guadeloupe à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. C'est une espèce vigoureuse ne nécessitant pas d'abris, réfractaire aux maladies mais dont le café était moins estimé et était entièrement consommé dans la colonie. Cultivé entre 0 et 800 mètres d'altitude, ce café est légèrement plus dur et plus amer. Sa taille peut atteindre 12 m et son tronc 35 cm de diamètre. Les feuilles sont grandes, 35 cm de longueur et 12 de largeur. Ce caféier fleurit toute l'année dès l'âge de deux ou trois ans et le fruit mûrit en 10 mois. Il consiste en cerises une fois et demie plus grosses que celles de l'arabica. Les fruits ne tombent pas de l'arbre une fois secs, la récolte est donc plus facile. Il est connu localement sous l'appellation « gros café »

Le moka (*coffea moka*), connu sous l'appellation café du Yémen et localement « ti café », est la meilleure variété commerciale. C'est une variété du café arabica et celle qui est la plus estimée pour la finesse et la suavité de son arôme. Ce café fut toujours très rare et donc très cher. On reconnaît le café moka à ses grains ronds, petits, de couleur jaunâtre, recouverts d'une pellicule dorée.

On connaît en Guadeloupe ces trois variétés ; toutefois, localement, la variété libéria recouvre des espèces voisines qui ont été expérimentées dans la colonie. Le *coffea excelsa* de l'Afrique centrale, le *coffea stenophylla* de l'Afrique occidentale qui convient bien aux régions élevées. Ce café est meilleur que le libéria, le *coffea robusta* ou *coffea laurentii* de l'Afrique centrale qui produit un café de type Santos.

Les agronomes ont réussi à créer à Ceylan (Sri Lanka) plusieurs hybrides entre le *coffea arabica* et le *coffea liberica*, et au Brésil ils ont obtenu le *coffea hybrico* dont la cerise renferme de 4 à 6 graines.

Le café guadeloupéen était un café à faible arôme prononcé du même type que celui de la Jamaïque et du Costa-Rica. Il était présenté en café bonifieur dont les grains étaient débarrassés de leur pellicule blanche par des pilons à bras. Le café était ensuite trié à la main, débarrassé des graines noires, mal

conformées ou brisées ; ces déchets étaient vendus dans le pays sous le nom de café « triage »⁵.

L'arôme et les caractéristiques du café changent selon les pays producteurs, et en Guadeloupe, en fonction de sa localisation : les raisons en sont les différences de climat (pluviosité, ensoleillement, température, humidité, vents, changements climatiques saisonniers...) l'altitude, la variété des plants, les types de sols et les sédiments des terrains cultivés.

Toutes les variétés de café apprécient la chaleur et l'humidité et se développent dans les régions très humides des pays tropicaux, apprécient une pluie généreuse et des températures constantes autour de 21° C. Les arbustes préfèrent les sols riches, volcaniques et bien irrigués. Aussi, le domaine d'altitude de la Guadeloupe proprement dite convient-il particulièrement bien à l'arabica, et certaines vallées comme la Vallée Beaugendre à Vieux-Habitants, étaient renommées pour leur moka.

3) *La culture et la préparation*

En 1844, le procureur Marc-Alexandre Fourniols, à l'issue de sa tournée d'inspection à Basse-Terre et dans sa région, expliquait qu'en Guadeloupe, le café était préparé par un spécialiste, le bonifieur, qui possédait une bonifierie⁶ :

« C'est une industrie qui appartient à la Guadeloupe : elle n'existe point à la Martinique. Dans cette dernière colonie, les habitants-caféiers se livrent eux-mêmes à toutes les opérations nécessaires pour livrer leurs récoltes au commerce. À la Guadeloupe, il n'en est point ainsi. La plupart des planteurs se bornent à dépouiller le grain de la cerise, et après deux ou trois jours au soleil sur le glacis, envoient leurs cafés au bonifieur. Quelquefois, celui-ci vient les prendre sur l'habitation.

Livré au bonifieur, le café est revêtu d'une pellicule (parche⁷ en langue créole) L'industrie du bonifieur, ... consiste à pulvériser d'abord cette pellicule, résultat qui s'obtient à l'aide de mortiers en

5. A. QUESTEL, *La flore de la Guadeloupe*, 1951, p. 69-70.

6. FOURNIOLS (Marc-Alexandre), « *L'esclavage à Basse-Terre et dans sa région en 1844 vu par le procureur Fourniols* », texte établi et annoté par Gérard Lafleur, Société d'histoire de la Guadeloupe, Gourbeyre, 2000, p. 26-27.

7. « Parche » vient de parchemin. La peau qui entoure le grain de café débarassé de la pulpe de la cerise, une fois séchée, ressemble à du parchemin. Dans les documents anciens, on trouve fréquemment la mention « barils de café en parchemin ».

fonte, en fer ou en bois, dont les pilons sont mus d'ordinaire par des cours d'eau. Il faut ensuite vanner le grain et les trier... »

À la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, le bonifieur passait les grains à la plombagine pour leur donner un lustre qui en faisait un café d'une brillance grisée agréable à l'œil mais dangereuse pour la santé.

Tous les terrains ne conviennent pas à la culture du caféier et l'exposition joue un grand rôle dans la réussite d'une caféière. Le sol doit être meuble et profond en raison de la nature pivotante de la racine. La caféière doit être protégée des vents et des ouragans par un rideau d'arbres à croissance rapide : pois doux, immortelles et tout au commencement de la plantation, par des bananiers. Les autres plantes d'abris utilisées sont *l'inga laurina*, *galba callophyllum*, *calaba* L. Pomme-rose, eugenia jambos, malanga (*xanthosoma sagittifolium*), acajou (*cedrela odorata*), châtaignier (*artocarpus incisa*).

Le caféier est d'abord semé dans des pépinières abritées, puis on repique les jeunes plantes après une année environ de végétation. On peut également semer directement dans la caféière et abriter les semis.

Les plants sont plantés soit en quinconce à 1,50 mètre, soit à 4 mètres, à raison de 900 pieds environ par hectare. Une canalisation faite entre les lignes recueille les eaux de pluie. La plantation à 4 mètres permet le passage des instruments aratoires à cheval et la culture de plantes vivrières : manioc, bananiers et arbustes-abris. On amendait les pieds de café tous les ans avec le fumier de la propriété et on y mettait un complément d'engrais chimique⁸.

Les caféiers commencent à rapporter à la quatrième année, ils sont en plein rapport à la 7^e et 8^e et peuvent durer 50 ans avec des soins. On étête les caféiers à 2 mètres pour que les arbres se développent en largeur et que la cueillette soit plus facile. La floraison du caféier arabica a lieu 3 ans environ après le repiquage, soit 4 ans après les semailles, tandis que le café libéria est plus hâtif.

Quand la cerise est bien rouge et ensuite devient brune, le café est mûr. On cueille chaque jour les cerises qu'on transporte hors de la caféière dans des paniers ou des « trays » Un ouvrier

8. 25 g d'acide phosphorique, 50 g de potasse, 15 g d'azote et 75 g de chaux par pied.(1905).

habile peut recueillir 70 à 80 kg de cerises par jour en secouant les arbres. Ce nombre s'abaisse beaucoup lorsqu'on cueille à la main.

Les fruits sont immédiatement versés sur une aire sèche, en général la terrasse de la caféière, en plein soleil, et remués fréquemment pour activer la dessiccation. La durée de celle-ci est de plus d'un mois. Chaque soir, on rentrait les fèves pour éviter la pluie ou bien on les laissait dans des sécheries à claire-voie au vent du bâtiment ou encore on les recouvrait simplement d'une toile. Une fois sec, le café était pilé pour briser la parche, coque qui renferme la fève. Un ventilateur enlevait l'enveloppe brisée tandis que le grain de café passait dans le tarare.

À la fin du XIX^e siècle, dans les caféières les plus importantes, on mettait les graines à sécher dans de vastes tiroirs montés sur des rails et qui pouvaient rapidement se pousser sous la case en cas d'averses ou la nuit. Des exemples peuvent être observés à La Lise à Bouillante, à la Grivelière (Vieux-Habitants) ou à la Bonifierie à Saint-Claude.

Un autre traitement consistait à faire fermenter légèrement les fruits : la pulpe se désagrègeait plus facilement quand on l'enlevait dans un courant d'eau. On faisait sécher les grains pendant 8 jours au soleil puis on les passait au moulin

Le café ainsi obtenu est dit « vert », la torréfaction lui donne les qualités que l'on désire en fonction du grillage.

Un hectolitre de cerises fraîches d'arabica pèse 85 à 90 kg et donne 60 kg ou 48 litres de café dépulvé, 46 kg ou 41 litres de café en parche lavé humide, 24 kg ou 39 litres de café en parche sec et 20 kg ou 18 litres de café marchand vert.

Un hectolitre de cerises fraîches de libéria pèse 80,5 kg. Après séchage l'hectolitre est réduit à 63 litres qui pèsent 19,48 kg qui donnent 10,315 litres de café marchand pesant 6,5 kg. Le rendement de la récolte fraîche est donc de 8 %⁹.

INTRODUCTION DU CAFÉ DANS LES ÎLES

Les dates et les circonstances de l'introduction du café aux Antilles françaises furent l'objet de polémiques acerbes entre les historiens du XIX^e siècle. L'anecdote la plus connue et la

9. É. LÉGIER, *La Martinique et la Guadeloupe... : notes de voyage*, 1905, p. 143-147.

plus largement popularisée, car elle correspondait au genre historico-littéraire en vogue à l'époque, est celle qui concerne l'introduction d'un plant issu du jardin du roi par Gabriel de Clieu, nommé en Martinique en 1720¹⁰. C'est la version retenue par l'historien Lacour. Boyer-Peyreleau, quant à lui, situait son introduction en Guadeloupe en 1723¹¹, au grand courroux de son collègue. D'autres sources montrent que des tentatives furent effectuées en 1716. L'une, par Michel Isambert, apothicaire du roi, échoua ; l'autre, fin décembre, par le jardinier du Régent, fut couronnée de succès, ainsi que le prouve la lettre du sieur de Valmenier, lieutenant du roi, en date du 18 mars 1717 et conservée aux archives du ministère des Affaires étrangères. De Clieu fut au courant de ces tentatives dont il fit état dans une de ses lettres. On a prouvé que les Hollandais avaient introduit le caféier au Surinam dès 1714, et de là, il était passé en Guyane d'où d'Orvilliers en envoyait des graines, et il y en avait 20 000 pieds en juin 1723¹².

Le R.P. Labat, quant à lui, fait descendre les caféiers cultivés dans les Antilles françaises de ceux qui ont été naturalisés en Guyane depuis le Surinam¹³, sans toutefois rejeter complètement la légende attachée à de Clieu à la Martinique. Suivons ses explications¹⁴ :

« Les Hollandais qui sont d'habiles commerçants, songèrent à la fin à cultiver l'arbre qui produit le café chez eux à Batavia [Indonésie actuelle], et ils réussirent assez bien. Mais le café qu'ils produisirent était bien éloigné de la bonté de celui de Moka, soit que le terrain n'y fût pas propre, soit qu'ils n'entendissent pas la culture

10. C. de BEAUNAY-COTELLE, *Hommage au chevalier Gabriel de Clieu*, 1995.

11. BOYER-PEYRELEAU (Eugène-Édouard), *Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe, depuis leur découverte jusqu'au 1^{er} novembre 1825*, Paris, 1823, 3 vol. : « Tous les écrivains se sont trompés sur l'époque à laquelle Declieux porta ces pieds de café à la Martinique... une lettre écrite par le ministre le 25 avril [1724] à MM. De Feuquières et Blondel, gouverneur et intendant de la Martinique, où il leur dit qu'il voit avec plaisir par leurs dépêches du 29 décembre 1723, 4 et 5 janvier 1724, les soins que M. Declieux, capitaine s'est donné pour la culture du café et sa distribution dans la colonie. Ce fut donc en 1723 qu'il s'acquitta de sa mission... » (t. I, p. 29, note 1).

12. H. STEHLÉ : « Quelques mises au point historiques... », *BSHG*, n° 5-6, 1964, p. 27-37.

13. LAFLEUR (Gérard), *Saint-Claude : histoire d'une commune de Guadeloupe*, Paris : Karthala, 1993, p. 48-49. Voir aussi G. LASSERRE, *La Guadeloupe...*, t. 1, p. 366, note 172.

14. LABAT (Jean-Baptiste O.P.), *Voyage aux isles*, Paris : Phébus, 1993, p. 311-313.

de l'arbre ou la préparation du fruit ; leur café n'approcha jamais la bonté de celui d'Arabie.

Ce furent des cafés de Batavia dont on porta quelques pieds à Surinam et à Barbiche [Berbice, actuel Guyana], colonies hollandaises sur la côte ferme de l'Amérique méridionale, et c'est des cafés de Surinam que les Français de la colonie de Cayenne ont eu ceux qu'ils ont cultivés dans leurs terres depuis 1722.

On en a l'obligation à M. de la Motte-Aigron, lieutenant du Roi de cette île. Cet officier, ayant été envoyé à Surinam, colonie hollandaise à quatre-vingts lieues de Cayenne, pour conclure un traité avec le gouverneur hollandais pour les soldats déserteurs des deux nations, il y vit les arbres qui portent le café, il s'informa de la manière qu'on le cultivait, il l'apprit. Mais il sut en même temps qu'il était défendu, sous peine de la vie, d'en vendre ou d'en donner un seul grain aux étrangers avant qu'il eût été passé au four afin d'en faire mourir le germe, et empêcher par là qu'il fût propre à produire un arbre...

M. de la Motte-Aigron serait revenu à Cayenne sans y apporter du café en cosse nouvellement cueilli s'il n'eût rencontré un Français nommé Mourgues, ci-devant habitant de Cayenne, qui s'était retiré chez les Hollandais pour quelques raisons. Il lui parla, l'exhorta à revenir parmi ses compagnons, et pour l'y engager, il lui promit l'économat de son habitation, avec des appointements considérables, pourvu qu'il lui fit avoir seulement une livre de café en cosses qui n'eussent pas été au four...

M. de la Motte-Aigron fit semer mille ou douze cents fèves de ce café dans son habitation et, sous la conduite de Mourgues, ils vinrent en perfection, et en moins de trois ans ils rapportèrent de très beaux fruits. Il en donna aussi à d'autres habitants qui les cultivèrent avec un succès égal. De sorte qu'il y en a présentement un très grand nombre dans cette colonie.

Les habitants de la Martinique n'ont cultivé les cafés que quelques années après ceux de Cayenne. Ils en ont l'obligation à M. Desclieux, lieutenant du Roi de cette île, homme d'esprit, de valeur et de conduite qui, s'étant trouvé à Paris quelques années après que les Hollandais eurent envoyé au roi défunt deux arbres de café de Moka, en obtint deux jeunes pieds du directeur du Jardin royal. Il les apporta à la Martinique avec un très grand soin, les mit en terre dans son habitation, les cultiva avec attention, et quand ils produisirent des fruits, il en fit semer dans ses terres, il en donna libéralement à ceux qui en voulurent, et par là, il répara les pertes que les habitants avaient souffert[es] par la mort des cacaoyers, qui avait ruiné plus de la moitié des habitants de cette île... »

Certains auteurs estiment que le caféier avait été introduit à Saint-Domingue (Haïti) en 1715, année qui vit périr tous les

cacaoyers de l'île d'une maladie qui atteignit la Martinique un peu plus tard. De Clieu lui-même, d'après Firmin Didot¹⁵, aurait écrit que « depuis 40 ans avant 1720 on avait fait des tentatives pour l'introduction aux Antilles de cette plante précieuse... » Elle ne fut pas cultivée comme devant être une production commerciale puisque la consommation n'en aurait pas été trouvée dans la métropole où l'usage ne s'est popularisé que vers la fin du règne de Louis XV. Il en ressort que les tentatives d'implantation furent nombreuses entre 1710 et 1725 ; toutefois, Gabriel de Clieu qui, par ses fréquents voyages en France, avait pu suivre les progrès que cette boisson avait accomplis, avait jugé que le café ne pouvait tarder à devenir une source de richesses pour les colonies françaises. Il fut, nous le verrons plus loin, le grand protecteur de cette culture qui devait ramener, selon lui, la prospérité de l'agriculture en Martinique et en Guadeloupe.

En Guadeloupe, l'introduction de café se fit avec beaucoup plus de discrétion, dans les années 1720-1730, par des habitants sucriers de la région de Basse-Terre qui étaient soucieux de rentabiliser leur main-d'œuvre et qui spéculèrent sur la valeur des terres et sur une denrée dont la demande était de plus en plus forte.

C'est sur le territoire de Saint-Claude, qu'à notre avis, débütèrent en Guadeloupe les premières plantations, sur les hauteurs de la paroisse, au Matouba. Cette région, appelée Le Parc (Grand et Petit Parc), avait été conservée par Charles Houël lors de la vente de l'île à la Compagnie des Indes Occidentales. En 1719, son fils vendit ces terres aux habitants-sucriers de la zone (Godet-Desmarais, Dupuy-Desillets, Celleron, Ducharmoy et aux RR. PP. Carmes). Certains de ces habitants avaient de la famille au Surinam, notamment Godet-Desmarais dont la belle-mère possédait une habitation dans cette colonie. Ils n'eurent donc aucun mal à se procurer des grains de café prêts à être plantés. Peu de temps après leur acquisition les terres étaient défrichées et couvertes de caféiers.

Ils inaugurèrent un système qui se répandit dans toute la zone montagneuse. La culture de la canne à sucre occupait les terres du bas, proches de la mer, et celle du café, les hauteurs plus fraîches et bien arrosées. Ainsi la main-d'œuvre était

15. Cité par BALLET (Jules), *La Guadeloupe. 4, tome II*, Basse-Terre, 1974, p. 127 : « Biographie générale de Firmin Didot ».

utilisée à plein, les opérations culturelles étaient menées rationnellement, les travaux les plus importants pour les deux cultures se faisant alternativement.

Malgré la polémique qui se développa plus tard, et notamment au XIX^e siècle, et comme ce fut souvent le cas, cette nouvelle culture ne put se développer que lorsque la demande européenne devint suffisamment importante, confortée par la nécessité de remplacer les cacaoyers décimés par la maladie. Il aurait été vain de se lancer dans cette culture s'il n'y avait pas eu un marché en Europe. De plus, comme nous l'avons vu plus haut, il était urgent de remplacer les cacaoyers décimés par la maladie. Celle-ci frappa les imaginations car elle sembla consécutive au tremblement de terre de 1727 qui renversa les bâtiments des sucreries et qui bouleversa le paysage en laissant des crevasses énormes.

Le terroir sur lequel se trouvaient les caféiers convenait admirablement bien à la nouvelle culture. Les conditions étaient donc parfaitement réunies pour se lancer dans la nouveauté. Toutefois, le 21 juin 1729, le ministre recommandait aux gouverneurs d'interdire la culture des caféiers à tous les habitants des îles parce que cette culture serait, selon lui, nuisible à leurs intérêts. Mais, en 1729, les plantations s'étaient déjà multipliées.

En réalité, la Compagnie des Indes avait le privilège du commerce de la France et une ordonnance de 1723 lui avait accordé le monopole de la vente du tabac et du café en France ; aussi, le café des îles ne pouvait-il trouver de débouchés légaux en métropole. Les productions prenaient les circuits du commerce interlope, notamment en direction de Saint-Eustache. Les autorités locales, qui ne pouvaient s'opposer à ce trafic, insistèrent auprès du roi pour qu'il autorisât le commerce légal en direction de l'Europe. La première étape est constituée par la déclaration du roi du 27 septembre 1732¹⁶ dont le préambule rappelle les conditions de son développement :

« ...les habitants de la Martinique nous ayant fait représenter qu'après avoir perdu depuis quelques années tous leurs cacaoyers (*sic*) ils se seraient adonnés, pour se dédommager de cette perte, à des plantations de cafféières, qui ont tellement réussi et multiplié

16. ADG : Déclaration du roi, du 27 septembre 1732, concernant les cafés provenant des plantations de la Martinique et des autres îles du Vent.

dans l'isle qu'il se produit actuellement des quantités considérables de caffés qui excèdent celle qui est nécessaire pour la consommation ; ce qui les aurait déterminés à nous supplier de vouloir leur procurer le débouchement de cet excédent... »

Cette même déclaration rappelait que la Compagnie des Indes avait obtenu le privilège de l'introduction des cafés dans le royaume, par conséquent on ne pouvait accorder que le droit d'entrepôt pour les cafés de la Martinique, à condition que ceux-ci soient destinés à la réexportation, ceci, précisait-on, afin d'éviter le commerce interlope. L'article 1^{er} englobait la Guadeloupe, la Grenade et Marie-Galante dans cette mesure étendue le 20 septembre 1735 à la Guyane et à Saint-Domingue par arrêt du Conseil d'État. Les ports de Marseille, Bordeaux, Bayonne, La Rochelle, Nantes, Le Havre, Dunkerque et Saint-Malo pouvaient seuls légalement recevoir les cafés des Antilles en entrepôt, c'est-à-dire en attente de réexportation à l'étranger.

Il était évident que cela ne suffisait pas, mais cela constituait une première étape dans la disparition du privilège de la Compagnie des Indes. L'arrêt du Conseil d'État du 29 mai 1736¹⁷ poussa plus loin ce retrait en permettant l'introduction du café des îles dans le royaume pour la consommation nationale, tout en réduisant les droits d'importation et en accordant leur transit pour l'étranger en franchise. La Compagnie des Indes conservait le privilège de l'introduction du café étranger et profitait des nouvelles dispositions.

Cette réglementation semble restrictive au premier abord mais elle a le mérite de montrer l'importance prise par cette culture dans les années 1730, soutenue par les habitudes de consommation des Français.

Comme ce fut souvent le cas, le commerce légal étant interdit ou tout au moins restreint, l'interlope s'était développé, mettant le gouvernement central devant le fait accompli. Comme sa répression était quasiment impossible, la meilleure solution en était l'organisation de sa commercialisation.

Il est vrai que, dans un premier temps, l'influence de la Compagnie des Indes orientales qui avait obtenu le monopole de l'importation et de la vente du café en France en 1723, fit pression sur Maurepas pour qu'il fasse interdire la culture du café aux Îles du Vent. Cette interdiction, formulée en 1729, n'eut

17. ADG : Arrêt du Conseil d'État du roi, du 29 mai 1736, qui permet d'introduire dans le royaume les cafés de l'Amérique pour y être consommés.

aucun effet sur place et la production augmenta inexorablement, favorisant le commerce de contrebande.

Comme le remarque Guy Lasserre, il est curieux que la culture du caféier fût interdite puis entravée alors que dans le même temps les gouverneurs recevaient des consignes sévères pour éviter la monoculture et favoriser les cultures secondaires. Cet exemple met en valeur les contradictions générées par les puissants intérêts financiers qui intervenaient dans l'entourage du roi et les intérêts politiques royaux et locaux.

Malgré ces aléas, l'importance prise par cette production dans les années 1730 est soulignée par l'ordonnance du 7 janvier 1734 prise par le gouverneur et l'intendant. Elle « défend aux nègres de vendre du café ». Dans le préambule de cet acte réglementaire, les autorités tirent les conséquences de l'expansion de cette culture et son impact sur la société insulaire, tout en montrant sa nouveauté. Elles estiment nécessaire de conseiller les planteurs : « La culture du café étant aujourd'hui une source de fortune pour un grand nombre d'habitans des Îsles du Vent... (elle) est devenue un nouvel objet de notre attention. Nous ne saurions trop exhorter ceux qui s'y adonnent à attendre que cette graine soit à son point de maturité pour la cueillir et la faire bien sécher avant que d'en faire des envois ou de l'exposer en vente. Mais inutilement se donneraient-ils ce soin, s'ils étaient exposés à perdre le fruit de leurs travaux par le vol de leurs nègres ou ceux de leurs voisins, que la facilité de transporter cette denrée par petites parties pourrait favoriser... »

En conséquence, pour éviter les vols, on interdisait son transport hors des habitations d'origine, la vente et l'achat du café par les esclaves même avec l'autorisation de leurs maîtres¹⁸.

LE CAFÉ : SIGNE D'UNE NOUVELLE ÉPOQUE

Les débuts de la colonisation furent marqués par la polyculture jusqu'en 1654, année où la canne à sucre se répandit sur les meilleures terres, marginalisant les autres cultures, menaçant même leur survie. L'introduction du café dans les années 1720 va radicalement changer la situation. La culture

18. ADG : Registre des lois et règlements. Ordonnance du 7 janvier 1734.

de la canne à sucre avait montré ses limites, notamment dans les terres les plus hautes et les plus arrosées, plus propices à la culture du cacao qui s'était développée surtout à la Martinique. La demande de café de plus en plus forte incita les planteurs les plus entreprenants à se tourner vers cette culture. Leur intérêt pour une culture qui pouvait se pratiquer sur les terres encore libres en utilisant la main-d'œuvre des sucreries en alternance, la volonté des autorités de sortir de la monoculture, toutes ces raisons se liguèrent pour développer la culture du café dans notre île. Certains auteurs privilégièrent l'une ou l'autre des raisons, mais comme nous l'avons vu, il fallait essentiellement une demande venant de la Métropole.

En 1727, le café ne faisait pas encore officiellement partie des denrées exportées. L'état sommaire des denrées du crû exportées de Guadeloupe pour l'année 1727, indique le sucre, le coton, le gingembre, les confitures, le cacao et le caret (écailles de tortue)¹⁹.

L'état établi pour l'année 1733 montre une variété plus grande des marchandises exportées vers la France. Le sucre, naturellement, domine ; viennent ensuite, par ordre de grandeur, le coton avec 1415,5 quintaux, les confitures avec 65 quintaux, le café avec 75 quintaux en direction de Nantes, bien qu'officiellement cette marchandise venant des Antilles ne soit pas encore autorisée à la vente en France, le gingembre avec 51 quintaux et le canifice²⁰ avec 50 quintaux²¹. Les états établis dans ces années 1730 montrent que le commerce officiel se faisait en direction du Canada et de la Côte d'Espagne, c'est-à-dire l'Amérique du sud. Vers le Canada, un peu de café complétait les cargaisons constituées de sucre et de tafia (rhum)²².

Le 7 janvier 1734, comme nous l'avons vu, le général et l'intendant, dans une ordonnance, tiraient les conséquences du succès de la culture du café et, après avoir constaté qu'elle faisait la fortune d'un certain nombre d'habitants, ils donnaient

19. CAOM, C^{7A} 10, f^o 152 : État sommaire des denrées du crû de l'île embarquées sur différents bâtiments marchands pendant l'année dernière 1727 (ADG, 1 Mi 68 et 5 J 10*).

20. Canifice ou casse, utilisée comme purgatif.

21. CAOM, C^{7A} 12, f^o 120 : État des bâtiments marchands partis de la Guadeloupe ... pendant l'année 1733 (ADG, 1 Mi 70 et 5 J 12*).

22. CAOM, C^{7A} 12 : État des bâtiments marchands partis de la Guadeloupe ... pendant l'année 1734 et 1735 (ADG, 1 Mi 70 et 5 J 12*).

des recommandations sur la récolte et interdisaient aux esclaves de vendre du café, même avec l'autorisation des maîtres, afin d'éviter les vols²³ : « La culture du café étant aujourd'hui une source de fortune pour un grand nombre d'habitants des Isles du Vent... »

Les autorités royales, mais surtout locales, eurent toujours le souci de relancer les cultures secondaires. Dans un premier temps pour servir la défense des îles face au danger anglais : le sucre privilégiait la main-d'œuvre servile, et le nombre d'habitants blancs, base de la milice, était trop peu important. Aussi, la sécurité intérieure était-elle le souci primordial des gouverneurs. Le rapport entre esclaves, libres de couleur et blancs était trop défavorable aux derniers, ce qui causait un danger d'insurrection et les gouverneurs, notamment de Clieu, voyaient dans le développement des cultures secondaires, la possibilité d'augmenter la population blanche en multipliant les petits habitants.

De Clieu, se fit le chantre et le protecteur du café qui réussit, car les conditions économiques étaient réunies, mais aussi du mûrier pour le ver à soie, tentative qui échoua. Il tenta en contrepartie d'interdire les plantations de gingembre car, pour lui, elles ruinaient la terre en dix ans et les habitants, soucieux de se procurer des biens venant de l'extérieur, ont donné la préférence à cette culture sur celle du manioc nécessaire à la nourriture des esclaves, mettant la colonie sous la dépendance de l'extérieur et en grand danger de disette ou de famine. Il ne fut pas suivi par ses supérieurs²⁴.

Dans les années 1730-1740, on chercha, notamment avec le gouverneur de Clieu, à diversifier les cultures et à relancer les cultures secondaires. Le café, malgré les encouragements, semble marquer le pas. Le 20 novembre 1736, le capitaine du quartier du Petit Cul-de-sac, Lafond, s'en ouvrait au ministre. Il n'y avait pas d'augmentation des revenus depuis l'année précédente « quoique j'en espérasse de l'établissement du café dont on nous a (accordé ?) l'obligation de sa consommation dans le royaume. Ce n'est qu'à la longue et par le rétablissement du commerce que nous parviendrons à fortifier cette colonie de nouveaux habitants planteurs de café... »

23. ADG : Registre des lois et ordonnances. Ordonnances du 7 janvier 1734 et du 15 avril 1735.

24. CAOM, C^{7A} 13, f^o 205 : lettre de De Clieu au secrétaire d'État de la Marine et des Colonies, 28 juin 1736 (ADG, 1 Mi 71 et 5 J 13*).

Et pour augmenter le nombre de planteurs de café ou d'autres cultures, il mettait en avant le projet d'établir des « grands chemins » du nord au sud et de l'est à l'ouest de la Guadeloupe proprement dite, ce qui permettrait de « découvrir des fonds existants... pour douze à quinze cents habitants de plus qui, par le moyen du coton, café, tabac et gingembre pourront subsister, attirer et contenter une plus grande quantité de vaisseaux... » Ainsi, le montant de la capitation augmenterait, il y aurait plus de vaisseaux dans les rades et les secours en cas de guerre seraient plus assurés²⁵.

La guerre de succession d'Autriche, (1743-1748) semble avoir donné un coup d'arrêt à une expansion du commerce et des cultures secondaires. Le 7 mars 1759, les représentants du conseil supérieur de la Martinique remirent un rapport au gouverneur général pour se plaindre de la situation économique des îles alors que les Anglais avait déjà attaqué les Antilles françaises. Celui-ci faisait remonter les malheurs du commerce et de la culture à partir de la précédente guerre :

« La guerre de mil sept cent quarante quatre trouva nos colonies dans un état de prospérité où elles n'étaient pas encore parvenues. La culture du café et son succès avaient amplement réparé la perte de leur cacao, le profit de cette culture dont elle avait enrichi le commerce animait l'activité presque incroyable de leurs habitants.

Cette guerre si glorieuse à la nation par ses victoires devint funeste à nos colonies, par la faiblesse de notre marine ; l'ennemi, profitant de sa supériorité, intercepta toutes nos flottes et la disette se fit bientôt sentir dans un pays qui tire d'ailleurs les fons de ses vivres et ses besoins... »

Après les causes des difficultés, vinrent les remèdes avec le retour à la paix :

« La nécessité de recourir à l'étranger fit alors inventer un système de commerce dont les anciennes prospérités empêchèrent d'abord de sentir les funestes effets. L'étranger fut introduit avec des permissions qu'on leur vendit bien chèrement, mais dont il se dédommageait sur l'habitant en peu de temps... »

En conclusion, après avoir mis en évidence la mortalité des esclaves suite à la disette et la diminution du cheptel abattu

25. CAOM, C^{7A} 13, f° 41 : Lafond au secrétaire d'État, Petit Cul-de-Sac, 20 novembre 1736 (ADG, 1 Mi 71 et 5 J 13*).

pour se nourrir, il demandait la libre circulation des marchandises en permettant aux étrangers neutres d'amener des vivres en contre partie des denrées qui ne trouvaient pas preneur²⁶.

En définitive, si l'on se fie aux documents officiels, la période qui précède la guerre de Sept ans fut caractérisée, en Guadeloupe, comme en Martinique, par l'atonie du commerce, la régression économique et le manque de dynamisme des cultures commerciales. En réalité, il semblerait que le commerce de contrebande se soit particulièrement développé si nous nous en tenons au témoignage de Dubuq, député du commerce de la Martinique, qui écrivait en 1763 afin de défendre le point de vue des marchands martiniquais à propos de la séparation de l'administration et du commerce en deux entités distinctes²⁷ :

« Avant la guerre [guerre de Sept ans], les denrées de la Guadeloupe n'entroient point à Antigues qu'en payant de très gros droits. Mais Antigues fournissoit des vivres et des marchandises, et les denrées de la Guadeloupe étoient portées à St Eustache par entrepôt. Les navires anglois, à l'aide d'une fausse déclaration, les y alloient prendre et les mettoient dans des boucauds anglais pour les entrer à Londres... »

Il allait plus loin dans les accusations de mauvaise foi à propos des Guadeloupéens :

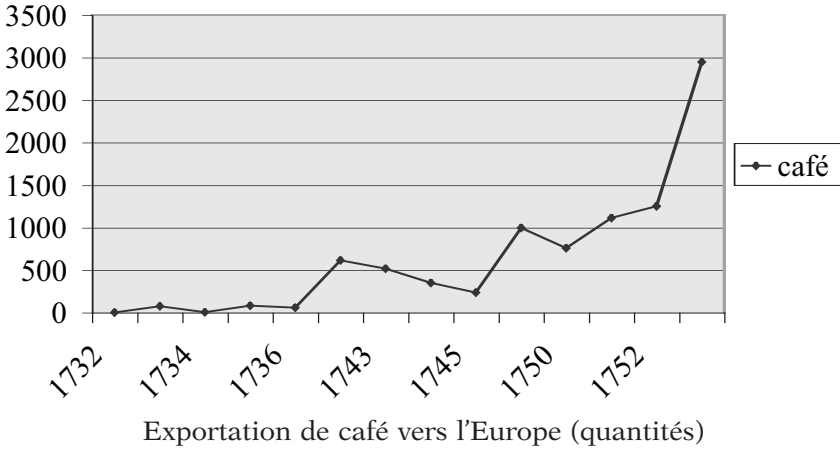
« 1°. La Guadeloupe doit à la Martinique deux millions ou environ : par conséquent, la Guadeloupe a grand intérêt de rompre tout commerce, toute correspondance avec la Martinique,

2°. La grande proximité d'Antigues d'un côté, de la Dominique de l'autre, présentait aux habitants en général des facilités sans nombre pour déboucher avantageusement leurs denrées et recevoir des vivres à meilleur compte de la main des marchands françois, et cela, malgré la vigilance et les précautions du gouvernement. Dans ce point de vue, ils avaient intérêt, encore qu'il vînt peu de bâtiments françois à la Guadeloupe, afin que la contrebande ne fût pas sensible, ce petit nombre de bâtiments trouvant toujours à se charger... »

26. Ipswich and East Suffolk Record Office, Barrington Papers (papiers relatifs à la prise de la Guadeloupe en 1759 (ADG, 1 Mi 308 et 5 J 131*).

27. *Réflexion sur le régime du commerce de la métropole avec ses colonies, tiré de la nature de ces établissements par M. Dubuq, alors député du commerce de la Martinique, et depuis, 1^{er} commis de la Marine, 18 février 1763*, cité par L. Abeille dans son recueil de textes concernant le commerce des îles (Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue), 1785 (2 vol) : ADG, 2 Mi 257.

café



Dubuc, issu d'une grande et importante famille martiniquaise connaissait bien les pratiques commerciales habituelles de la zone et ne devait pas être, sans doute, très loin de la vérité.

L'occupation anglaise semble constituer un tournant. Dès le début, un mémoire²⁸ remis au gouverneur anglais rappelait que la Guadeloupe possédait une grande quantité de terres inhabitées « qui sont en bois et qui n'ont point été défrichées, et d'autres terres qui l'ont été, que les habitants ont abandonné (*sic*) faute d'avoir des nègres pour les cultiver... » Ce rapport proposait de mettre en valeur toute la zone de la Rivière Salée, « au-dessus des Habimes jusqu'à ceux des grands fonds, qui fait un grand terrain... » zone qui pourrait être plantée en canne mais « les hauteurs des petites montagnes conviendraient aux plantations de coton, cacao, indigo et gingembre, ce qui donnerait une grande quantité de petits habitants... »

On retrouve donc cette volonté de peupler la Guadeloupe grâce aux cultures secondaires, car « la Guadeloupe peut contenir quatre fois autant d'habitants qu'elle a actuellement... »

28. Ipswich and East Suffolk Record Office, Barrington Papers (papiers relatifs à la prise de la Guadeloupe en 1759 (ADG, 1 Mi 308 et 5 J 131*). Mémoire non signé, non daté (début de l'occupation anglaise, vraisemblablement).

L'auteur de ce mémoire, vraisemblablement un habitant guadeloupéen, proposait de détourner le commerce vers la Nouvelle-Angleterre qui pouvait fournir la morue, les autres provisions et la farine « pour nourrir les nègres ; les terres que l'on est obligé de mettre en magnioc seraient cultivées en cannes à sucre, [ce] qui augmenterait les revenus et le commerce et les droits du roy... »

Nous savons que les Anglais, qui pensaient conserver l'île, investirent largement dans les habitations, surtout pour le sucre, mais aussi pour les caféières. Les tableaux pour le commerce établis pour les six derniers mois de l'année 1763 donnent des indications sur les importations et, en ce qui nous concerne, les exportations. Les navires continuèrent à arriver d'Amérique du nord (Salem, Maryland, Boston...) et des îles voisines (Saint-Christophe, Saint-Eustache, Dominique, Montserrat...) Officiellement, ils repartirent à vide ; en revanche, les navires français chargèrent des produits du crû. Au point de vue valeur, le café avec 11,91 % occupe le troisième rang, derrière le sucre et ses dérivés et le coton²⁹. Les productions se poursuivirent. Les cargaisons changèrent, non pas de nature, mais dans la proportion entre les produits exportés. Naturellement, le sucre resta largement le principal, mais le café prit la seconde place devant le coton, suivi du cacao. Les autres denrées restèrent marginales. Il s'agissait des cargaisons déclarées. Toutefois, malgré la contrebande, la hiérarchie des tonnages et des valeurs restent la même. Pour l'année 1770, en poids, le café garde la deuxième place avec 13,14 % des tonnages et en valeur 30,44 %³⁰.

Après 1763, les quantités récoltées continuèrent à croître, répondant à la demande nationale et à celle des pays nordiques. Cette excellente configuration du marché était favorable aux

29. CAOM, C^{7A} 23, f° 245 : État des bateaux français partis de la Guadeloupe pour les ports de France..., de juillet 1763 à décembre 1763. Le sucre et ses dérivés (liqueurs et sirops) représentaient toujours la majeure partie avec 57,76 % ; viennent tout de suite derrière le coton (29,66 %), le café (11,91 %), l'indigo (0,30 %), puis le cacao et le gingembre (chacun 0,13 %), les confitures (0,07 %), la cannelle et la casse, d'une valeur minime (ADG, 1 Mi 81 et 5 J 23*).

30. CAOM, C^{7A} 31, f° 53 : Commerce de la Guadeloupe, année 1770. Le sucre constitue 83,51 %, le café 13,14 % le coton 3,04 % et le cacao seulement 0,30 % ; en valeur, les pourcentages sont les suivants : 60,86 % pour le sucre, 30,44 % pour le café, 2,86 % pour le coton et 0,38 % pour le cacao (ADG, 1 Mi 89 et 5 J 31*).

cours et les planteurs s'empressaient de répondre à cette embellie économique. Ce phénomène exceptionnel est rappelé dans le mémoire de la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe du 1^{er} avril 1775 :

« Depuis 1763, la consommation du café s'était accrue considérablement en Europe. De la faveur de cette denrée en était résulté le haut prix, ce fut un attrait pour les cultivateurs et l'extension de cette denrée devint immense. La France se vit tout à coup une nouvelle branche de commerce qui non seulement influait merveilleusement dans les colonies sur toutes les autres branches qu'elle étendait naturellement par une plus grande consommation des produits nationaux, mais attirait dans la métropole les richesses étrangères par les exportations prodigieuses de café qui se faisaient chez les peuples du nord³¹... »

Pourtant, cette augmentation très forte de la production de café était largement exagérée car elle reposait sur des importations clandestines venant des territoires anglais. Avec le traité de Paris de 1763, les Anglais s'installèrent officiellement en Dominique. Pour empêcher la contrebande, les autorités françaises décidèrent d'interdire le commerce direct avec la Martinique, ce qui entraîna des réclamations, non pas des producteurs de sucre, mais des petits planteurs producteurs de café et de coton. Précédemment, avec des petits navires, ils déclaraient qu'ils portaient leurs marchandises en Martinique et faisaient un détour vers Saint-Eustache. Un rapport³² de la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe du 30 mars 1765 explique les façons de procéder : un navire peut charger dans une anse discrète plusieurs fois sur la même expédition et un seul voyage se faisait effectivement vers la Martinique. Une autre fraude consistait à charger son bateau avec une quantité moindre, s'arrêter en route dans un endroit désert et compléter le chargement. Le rapporteur faisait remarquer que le fraudeur ne serait arrêté que sur dénonciation et il ajoutait : « Il est bien des ressources imprévues dont l'esprit des contrebandiers n'est que trop fertile... »

31. Il est remarquable que les plus gros consommateurs de café actuellement soient les peuples nordiques : la Suède avec 11,5 kg par personne et par an, la Finlande, 11 kg, le Danemark et la Norvège, 9,2 kg, les Pays-Bas, 9 kg. (Consommation annuelle en 1997. Chiffres fournis par l'Organisation internationale du café).

32. CAOM, F³ 126 : Mémoire sur l'exportation des cotons à la Martinique, 30 mars 1765 (ADG, 1 Mi 412).

Il était impossible d'arrêter ces pratiques et les autorités locales elles-mêmes en étaient persuadées. Ainsi, en 1766, Moissac, l'intendant, écrivait au ministre qu'il était persuadé que le commerce étranger n'était pas aussi considérable qu'on le prétendait. Le café, dit-il, ne va pas à l'étranger, mais au contraire il arrive des îles anglaises car le prix est plus rémunérateur en France³³. Il excuse ces pratiques en rejetant la faute sur les négociants de France « ... dont les opérations sont mal combinées, ils ne balancent pas leurs approvisionnements avec la consommation de la colonie...³⁴ »

Ces échanges officieux étaient si importants que lorsque Saint-Eustache fut occupée par les Anglais en 1775, le comte d'Arbaud, gouverneur de la Guadeloupe écrivit au ministre : « ...Il restait encore à la Guadeloupe des débouchés et des moyens d'approvisionnement. Cette colonie vient de les perdre entièrement par l'invasion de l'île de St. Eustache... »

Face à cette prospérité affichée, le gouvernement central vit le moyen d'augmenter les ressources du royaume en majorant fortement les taxes d'entrée sur le territoire national pour le café, ce qui eut pour conséquence immédiate de renchérir son coût en Europe. La concurrence étrangère en profita immédiatement et prit peu à peu le contrôle des marchés des pays nordiques. De plus, officiellement, la consommation nationale diminua fortement, entraînant la baisse des achats nationaux. Toutefois, les échanges avaient repris, sans doute par la voie de la contrebande. Le café vendu légalement ne trouvait pas preneurs et les magasins des ports regorgeaient d'invendus, « de là, la diminution subite et exorbitante des prix de cette denrée, de sorte que tous les impôts ont pesé directement sur la culture qui sera infailliblement anéantie par la ruine de ceux qui se trouvent dans l'impuissance d'acquitter leurs engagements... »

Les planteurs protestaient donc contre cette décision et rappelaient les difficultés de la culture du café qui devait être protégée : l'éloignement des terrains propices à cette culture, loin des embarcadères, la perte des nègres plus fréquente par l'humidité

33. Le sucre était acheté par les Hollandais de Saint-Eustache et le coton était acheté par les Anglais car le prix était plus rémunérateur en Angleterre. Le coton était payé 40 % plus cher dans les îles anglaises.

34. CAOM, C^{7A} 27, f^o 6 : Moissac, intendant, au ministre, 30 octobre 1766 (ADG, 1 Mi 85). Le commerce de contrebande était très important : ainsi, en 1779, Saint-Eustache qui ne produisait pas de café en a exporté officiellement 9 millions de livres !

des lieux. « Le café exige un terrain neuf et un lieu frais. Pour faire une plantation de café il faut aller sur les hauteurs des montagnes, abattre les forêts et y former les premiers établissements... »

Le bon prix du café (vingt sols la livre) rendait la culture intéressante et solide et avait incité les habitants à se lancer dans ces investissements. Or, depuis 1771, « les impôts multipliés mis sur l'entrée et la consommation en Europe et sur la sortie aux colonies » ont réduit les revenus par moitié. « Le café ne vaut plus communément à la Guadeloupe que dix sols la livre... » Après avoir montré que ce prix ne pouvait permettre aux habitants-caféiers de payer leurs frais, ils demandaient purement et simplement la suppression des droits sur les cafés, tant en France que dans les colonies³⁵.

Cette demande fut en partie entendue car elle provoqua la diminution des droits sur la sortie. À la suite de leur tournée générale de la colonie, le gouverneur et l'intendant, le 30 mai 1776, dans leur rapport, expliquaient que l'engouement pour le café avait entraîné une surproduction qui fit chuter les cours et reconnaissaient implicitement que les droits étaient aussi à l'origine de la crise : les « plantations, soit en sucre, soit en café, coton et autres denrées, semblent annoncer d'abondantes récoltes... » mais « La révolution trop subite et trop forte sur les cafés en a fait négliger la culture. Il semble cependant que cette denrée veuille reprendre un peu de faveur ; la diminution que nous avons mise sur les droits qu'elle payait à la sortie, et celle que nous avons laissé subsister sur la capitation des nègres caffeyers, ne peuvent qu'y contribuer. Le haut prix des sucres et des cotons est d'ailleurs pour les colons en général un dédommagement de ce qu'ils ont souffert par la chute des caffés, mais il n'est pas capable de réparer entièrement le dérangement que cet événement a causé dans les fortunes particulières et la détresse qu'il a mise dans toute la colonie... »

Cet effondrement des prix atteint particulièrement Marie-Galante : « Cette colonie s'est ressentie plus qu'aucune autre de la baisse du prix des cafés dont la culture fait la plus grande partie de son revenu...³⁶ »

35. CAOM, collection Moreau de Saint-Méry, F³ 126, f^o 130 : Chambre d'agriculture de la Guadeloupe, Mémoire sur les droits perçus sur les cafés, 1^{er} avril 1775 (ADG, 1 Mi 412).

36. CAOM, C^{7A} 35, f^o 28 : Compte rendu de la tournée du général et de l'intendant, 30 mai 1776 (ADG, 1 Mi 93 et 5 J 35*).

Toutefois, ce rapport laissait entrevoir que les pratiques que nous avons signalées plus haut, connues de tous, se poursuivaient. Il faut donc prendre les documents officiels avec beaucoup de précautions, car les administrateurs poursuivaient : « Malgré cette circonstance malheureuse, son crédit s'est soutenu, elle a depuis la réunion du commerce des deux isles, beaucoup plus de relations avec la Martinique qu'avec la Guadeloupe, ce qui lui facilite plus qu'à toute autre le versement frauduleux de ses caffés et cottons à la Dominique et à St. Eustache. Nous prenons toutes les précautions possibles pour l'empêcher, mais les prix excessifs des cottons dans l'une et l'autre de ces isles étrangères, surtout à la Dominique, rend nos mesures presque inutiles...³⁷ »

Le pouvoir incitait régulièrement les habitants à s'intéresser aux cultures secondaires afin de lutter contre la monoculture de la canne à sucre en modulant les impôts, en favorisant les autres cultures par rapport à la canne à sucre. Paradoxalement, on encouragea ainsi le modèle de l'habitation spécialisée dans une seule catégorie de culture.

En 1766, l'ordonnance fixant le montant des impôts de l'année indiquait en préambule que le roi voulait bien continuer les exemptions et privilèges attachés aux personnes et aux biens et notamment aux agriculteurs : « pour donner aux cultivateurs des marques particulières de sa bienveillance, elle accorde une diminution assez considérable sur la capitation des esclaves... » Il accordait une diminution de la capitation pour les esclaves attachés aux manufactures de sucre des trois îles : Guadeloupe, Grande Terre et Marie-Galante, qui devaient payer 15 livres au lieu de 20, mais la diminution était encore plus forte pour les habitants et les esclaves cultivateurs de café, coton, manioc et vivres des mêmes îles, mais aussi pour tous ceux qui vivaient à la Désirade et aux Saintes. Tous sont taxés à 10 livres alors que les citadins et les non-cultivateurs de la Guadeloupe et de Grande Terre étaient taxés à 20 livres³⁸.

Cet encouragement se poursuivit tout au long de la fin de l'Ancien Régime par une imposition moindre pour ceux qui cultivaient des denrées autres que la canne à sucre. Ainsi, l'ordonnance concernant l'imposition pour l'année 1785 fixait à

37. Après 1763, le commerce entre la Martinique et la Guadeloupe avait été interdit dans l'espoir de réduire la contrebande et pour lutter contre le monopole des courtiers de Saint-Pierre.

38. CAOM, C^{7A} 27, f^o 261 : Ordonnance concernant l'imposition de cette année 1766 (ADG, 1 Mi 85 et 5 J 27*).

25 livres par tête d'esclave ceux qui étaient attachés aux manufactures à sucre, 15 livres ceux qui cultivaient le café et 10 livres ceux qui cultivaient du coton, du gingembre, du cacao, du manioc. De la même façon, « Les esclaves des habitants qui cultiveront en même temps du café, du cacao, du coton, du gingembre, du magnoc ou autres vivres, paieront comme s'ils cultivaient du café seulement, la somme de quinze livres, pour chaque tête de nègre... » Il s'agissait de favoriser les cultures secondaires et les petits habitants, mais en même temps cela confortait la tendance à la monoculture, hiérarchisant les planteurs dans la société en fonction de la culture principale pratiquée, l'habitant-caféier étant le second dans la hiérarchie sociale³⁹.

À la fin de l'Ancien Régime, pour l'année 1790, un recensement général de la population et des cultures fut établi. Il fit un bilan assez précis de l'état économique et social de la colonie. En ce qui nous concerne, nous constatons que pour les superficies⁴⁰, le café avec 8 607 carrés⁴¹, vient derrière la canne à sucre et les vivres et à quasi-égalité avec le coton.

La moyenne des habitations montre bien que la culture du café était pratiquée par des petits habitants sur de petites habitations d'une superficie moyenne de 10,93 carrés et le nombre moyen d'esclaves par habitation caféière était de 24⁴².

Sans surprise on peut constater que c'est sur la Côte-sous-le-Vent que se trouvaient les paroisses productrices de café, de Basse-Terre à Deshaies plus Trois-Rivières, mais aussi en Grande Terre avec Gosier et les Abymes et Sainte-Anne avec 1 356 carrés. Dans les dépendances, nous pouvons remarquer qu'à Marie-Galante il avait plus de terres en café (1 459 carrés) qu'en canne sucre (843 carrés)⁴³.

39. CAOM, C^{7A} 41, f^o 146 : Ordonnance concernant l'imposition pour l'année mil sept cent quatre-vingt cinq. (ADG 1 Mi 99 et 5 J 41*).

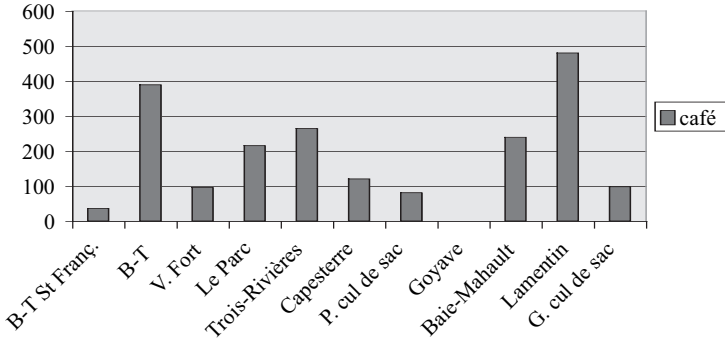
40. Naturellement, la canne à sucre domine, avec 22 686 carrés, puis viennent les vivres avec 11 042 carrés, suivis du coton et du café à quasi-égalité avec 8 766 et 8 607 carrés, et enfin le cacao avec 178 carrés.

41. Le carré était une mesure de superficie de 100 pas de côté, un pied de Guadeloupe valait 3 pieds soit 0,9496 m et un carré 0,9496 ha, soit un peu moins d'un hectare.

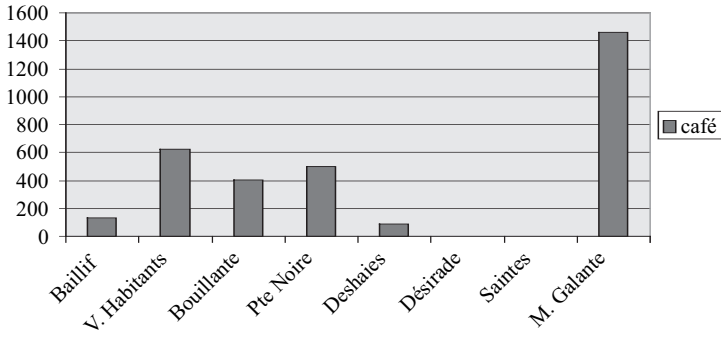
42. Esclaves attachés aux cultures : en 1790, 18 894 pour les habitations caféières et 9 999 pour les habitations cotonnières pour 787 habitations caféières et 652 habitations cotonnières recensées.

43. *Album de géographie historique*, 1931 : « Recensement général de la colonie pour la population et la culture pendant l'année 1790. »

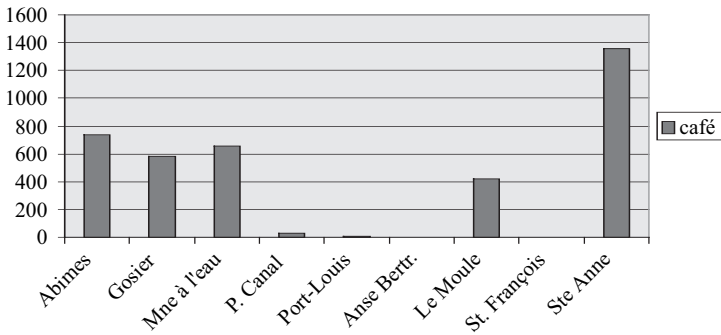
Carré de caféiers en 1790
Basse-Terre et côte au vent



Carrés de caféiers en 1790
Côte sous le vent et dépendances



carrés de caféiers en 1790
Grande-Terre



Carrés de terre en caféiers en 1790

Au moment où la Révolution commençait, le café avait gagné l'ensemble de l'archipel guadeloupéen. Toutes les communes cultivaient du café, à la réserve des petites dépendances, trop sèches, où régnait le coton. Les graphiques ci-joints montrent que la Côte-sous-le-Vent n'était pas la zone principale. Marie-Galante, Sainte-Anne étaient largement plantées de caféiers, puis Abymes, Gosier, Morne-à-l'Eau... Les zones qui ne produisaient plus de café au XIX^e siècle étaient en fait les producteurs les plus importants à la fin de l'Ancien Régime, situation qui restera gravée dans les souvenirs jusqu'à la seconde guerre mondiale.

RÉVOLUTION ET TRANSFORMATIONS AGRICOLES

Lors des événements révolutionnaires, l'agriculture et l'organisation du travail souffrirent terriblement. Combats plus transformations sociales et politiques touchèrent particulièrement les campagnes. L'instauration du régime républicain, la Convention, avec l'application de l'abolition de l'esclavage, atteignit plus particulièrement les classes les plus aisées et notamment les habitants-sucriers qui émigrèrent en compagnie de leurs proches, techniciens de la fabrication du sucre. Les habitants-caféiers, dans leur majorité moins importants que les premiers, choisirent en grande partie, soit d'adhérer au nouveau régime, soit plutôt d'attendre la suite des événements. Après en avoir fini avec la reconquête de l'île, Victor Hugues, commissaire envoyé par la Convention, se trouva contraint, afin de posséder des produits d'échange avec l'étranger, de porter une attention toute particulière aux caféières et veilla à leur donner les moyens nécessaires à la récolte, c'est-à-dire la main-d'œuvre qui avait été distraite pour constituer les nouvelles forces militaires. Les caféières étaient de petites exploitations et la mise en condition de la récolte ne demandait pas de compétences particulières. Les moulins à déceriser avaient moins souffert des destructions et étaient disponibles. Il s'occupa également du maintien autant que possible, des autres cultures commerciales et de la production des vivres, activité vitale pour l'alimentation de la population. Pourtant, la production officielle de café semble indiquer une chute brutale lors de cette période et ne reprendra jamais l'ampleur qu'elle avait atteinte entre 1765 et 1785.

Les tableaux établis pour l'an VIII et l'an IX, en dehors des vivres, ne prévoyaient que trois colonnes, une pour le sucre, une

pour le café et une pour le coton. Pour l'an VIII, 7 826 carrés étaient plantés en canne à sucre, 5 281 en café et 2 216 en coton, et pour l'an IX, c'est surtout la superficie en canne qui augmente pour atteindre 10 698 carrés, 5 193 carrés en café et 2 528 carrés en coton.

À cette époque, les plus grandes habitations étaient soit « nationales » ou « séquestrées » quand le propriétaire avait émigré, et « particulières » quand le propriétaire était resté, ce qui concernait surtout les plus petits propriétaires.

Un commentaire accompagne ces tableaux, donnant des indications sur les cultures : « On doit faire aussi attention qu'en général les habitations cotonneries sont les mêmes que les caféyères parce que l'on fait dans celles-ci de ces deux espèces de denrées ; celle où on ne récolte que du coton sont en tout petit nombre... »⁴⁴ Le café n'était donc pas limité, comme on a tendance à le croire actuellement, au domaine d'altitude.

Le tableau des trois cultures commerciales pour l'an XI⁴⁵ marque une nouvelle progression pour la canne à sucre alors que les superficies en café et en coton restent à peu près les mêmes (12 667 carrés en canne, 5 558 en café et 3 185 en coton). Cela indique un retour à la normalité, avec un effort tout particulier pour la culture principale qui avait le plus souffert des événements.

Ce phénomène peut être illustré par un exemple pris dans une habitation caféière de Saint-Claude, l'habitation Choisy, qui appartenait à Nicolas Capbev, dont l'inventaire après décès⁴⁶ fut effectué par m^e Séranes le 4 germinal an V (25 mars 1797). La description des terres et des plantations montre bien l'état d'abandon dans lequel se trouvaient les cultures ou tout au moins la contraction de celles-ci par manque de main-d'œuvre. La propriété avait une superficie de « 30 carrés $\frac{3}{4}$ dont 10 carrés plantés en café bien entretenus parmi lesquels quelques maniocs de tous âges, 13 carrés couverts de lianes de patates non sarclés et comme abandonnés et le surplus inculte et couvert de halliers... »

Le notaire poursuivait : « Dans les temps ordinaires, ladite habitation a produit année commune une quantité de 400 barils de café en parchemin (parche) mais que les trois dernières années n'ont produit à cause des circonstances, sçavoir celle

44. CAOM, C^{7A} 85 : Tableaux de la population et des cultures, an VIII et an IX (ADG, 1 Mi 139 et 5 J 86*).

45. *Ibid.*, f^o153 : Tableau de la population et des cultures, an XI.

46. ADG, 2 E 2/158, M^e Séranes, minute 91, 4 germinal an V.

de 1794 que 60 barils, celle de 1795 que 90 barils et la dernière de 1796 que la quantité de 168 barils $\frac{3}{4}$ y compris les 68 barils $\frac{3}{4}$ qui ont été cy-dessus estimés, que les choses en sont, étant attendu les circonstances actuelles, ils croient ne pouvoir mieux faire que d'estimer comme ils l'ont présentement fait lesdites plantations et fonds de terre et d'en fixer la valeur comptable sur le pied d'un denier vingt du produit de la dernière récolte ; de la manière et ainsi qu'ils font, le produit de sa dernière récolte s'est monté comme disant à la quantité de 168 barils $\frac{3}{4}$ pesant de caffé en parchemin à la raison de 66 livres le baril, à quoi ils ont été ci-dessus estimés montant à la somme de onze milles cent trente sept livres 10 sols, laquelle somme sur le pied d'un denier vingt faisant un capital de 222 750 livres ... ». Il évaluait les plantations à 22 400 pieds de café en bon état, donc prêt à fournir lorsque la main-d'œuvre serait de nouveau disponible.

Dans cet extrait, on perçoit les bouleversements amenés par les événements révolutionnaires, mais aussi le retour progressif à une vie agricole qui rentre peu à peu dans de meilleures dispositions. Après 1802, le café fut frappé de droits et de taxes qui renchérissent son prix en France, le rendant moins attractif. D'autre part, la période de l'Empire et de la Restauration fut caractérisée par un marasme économique dû aux événements politiques (blocus de la Guadeloupe, occupation anglaise) et par le manque de main-d'œuvre qui sera de plus en plus crucial jusqu'à l'abolition définitive de l'esclavage.

L'état de la population et des cultures pour l'année 1818, donne des chiffres identiques à ceux de l'an XI, avec toutefois une légère augmentation des carrés de cannes à sucre (18 498), une légère diminution des carrés de café (5 252) et une légère augmentation des carrés de coton (3 420), plus 73 carrés de cacao.

Après cette époque troublée et après le départ définitif des Anglais, la production de café diminua de façon continue. L'historien créole Lacour, témoin de cette époque, attribue cette diminution aux problèmes liés au manque de main-d'œuvre car, à partir de 1817, en théorie, la traite des noirs étant interdite, on ne pouvait plus importer de main-d'œuvre servile. Le trafic se poursuivait clandestinement, mais cela était insuffisant pour combler les vides. L'effort étant mis sur les sucreries, les cultures secondaires eurent tendance à stagner. Les habitants-sucriers, selon lui, achetaient des caféières de la Côte-sous-le-Vent pour les esclaves qui y étaient attachés, amenaient ces

derniers sur leurs habitations et abandonnaient les terres, phénomène que nous avons pu constater et vérifier dans l'étude des sucreries de Saint-Claude⁴⁷. Boyer-Peyreleau⁴⁸, autre témoin d'origine métropolitaine, fait une analyse différente : « Quand l'usage du café devint général, sa culture fit de nouveaux progrès à la Guadeloupe, mais elle y décroît sensiblement depuis plusieurs années. Les grands cafeyers, soit parce que leur sol est usé, ou par la vaine gloriole de se métamorphoser en grands habitants, ont changé leurs établissements et ont fait la plupart, de mesquines habitations à sucre de cafeyères considérables. Les petites cafeyères, toujours situées dans des lieux élevés et coupés, perdent à la longue leur terre végétale que les pluies entraînent, et souvent ruinées par les ouragans. Alors les propriétaires, obligés de vendre peu à peu leurs nègres pour se procurer des secours, finissent par être contraints d'abandonner le sol, s'adonnent à quelque genre de petit commerce, et les colons sucriers, alimentant faiblement leurs ateliers des débris de ceux de leurs voisins, absorbent insensiblement les cafeyères. De sorte que la Guadeloupe, qui exportait jadis plus de 4 millions de kilos de café par an, n'en exporte aujourd'hui que 2 millions et demi à 3 millions. Cependant son café, surtout celui des Saintes, est d'une qualité supérieure au café de la Martinique et même à celui de Saint-Domingue...⁴⁹ »

En réalité, au-delà des animosités entre les deux historiens, leurs constatations se rejoignent. Les esclaves, moins nombreux donc plus précieux, passent des caféières vers les sucreries et la production de café décroît fortement. Il est vrai que, comme l'on disait aux Antilles depuis le XVII^e siècle, « La terre n'est rien sans les bras ! »

Une autre raison, strictement économique celle-ci, concourra à cette situation. À la même époque, lors de sa première session, le conseil général souleva le problème des droits d'entrée institués en métropole sur les cafés des Antilles. Rappelons que l'assemblée locale fut créée par l'ordonnance du 21 août 1825,

47. A. LACOUR, *Histoire de la Guadeloupe*, t. 4, p. 436-438. Voir également G. LAFLEUR, *Saint-Claude : Histoire d'une commune de Guadeloupe*, Paris : Karthala, 1993, p. 288-289.

48. Boyer-Peyreleau avait pris partie pour Napoléon lors des Cent-Jours. Il ne fut pas suivi par une grande partie de la population créole, d'où sans doute son ressentiment. Peut-être aussi avait-il plus de recul par rapport à la société locale ?

49. E.-É. BOYER-PEREYLEAU, *op. cit.*, t. II, p. 38-39.

mais élue seulement le 15 août de l'année suivante en vertu de l'arrêté du 16 juin 1826. Les délibérations de cette première séance traitèrent entre autres du problème des caféiers :

« “ Le conseil a vu avec un sentiment douloureux le peu d'intérêt que les désastres de la colonie avaient inspiré au gouvernement et à ses compatriotes d'outre-mer. ”

L'énormité des droits mis sur les cafés à leur entrée en France empêchait le planteur de trouver dans la vente de ses produits un prix rémunérateur. Le comité consultatif (qui avait précédé le conseil général) avait émis le vœu que ces droits fussent abaissés. Le conseil général, à sa première session, renouvela ce vœu, qui fut chaudement appuyé par l'autorité locale. Le comité consultatif, comme le conseil général, comme la colonie, savait bien que le département de la Marine seul, ne pouvait rien. Si on s'adressait à lui, c'était pour qu'il s'entendît avec les autres départements, afin que tous ensemble provoquassent la modification d'un tarif qui tuait l'une des principales cultures de la colonie.

Le ministre répondit : “ Le gouverneur a été informé qu'il ne dépendait pas du département de la Marine de modifier les droits que payent, à leur entrée en France, les produits de nos colonies. Il a été prévenu qu'il n'y avait pas lieu d'espérer que le gouvernement de la métropole accueillit la demande déjà faite par le comité consultatif en faveur du café de la Guadeloupe. On peut se référer à ce qui a été écrit à ce sujet. ”

Ce fut la sentence de mort des caféières. On délaissa peu à peu une culture qui ne procurait pas des moyens d'existence à celui qui s'y adonnait. Vers la même époque une maladie, connue dans le pays sous le nom de la rouille, fit une invasion sur les caféiers. Elle fit d'autant plus de progrès qu'elle ne fut pas combattue par les soins vigilants que l'intérêt seul a le pouvoir de déterminer. Les caféières disparurent une à une. Leurs propriétaires les vendaient aux planteurs de cannes qui portaient les esclaves sur leurs sucreries et abandonnaient la terre. La culture de la colonie imitait le flux et le reflux de la mer. Partie du rivage, elle avait gagné les montagnes ; maintenant elle rétrogradait : elle descendait des montagnes au rivage, en laissant derrière elle des terres en friche sur laquelle sont aujourd'hui des arbres de haute futaie. Le chasseur est quelquefois étonné de trouver dans la forêt des travaux en maçonnerie, des restes de construction. Ce sont les débris de ces anciennes caféières qui livrèrent à l'exportation jusqu'à 4 000 000 de kilogrammes de café.

On est d'autant plus fondé à attribuer la ruine des caféières à l'insuffisance des prix de la denrée que, depuis que ces prix se sont relevés, on voit renaître la culture des caféiers. “ L'exportation qui était tombée à 120 000 kilogrammes est montée en 1859 à

484 000 kilogrammes et si la situation ne change pas, l'exportation, avant trois ans, sera de plus d'un million de kilogrammes...⁵⁰ »

C'est ainsi que l'historien Lacour retraçait les péripéties de cette culture. Il est vrai, comme il le soulignait, que plusieurs facteurs se liguèrent contre cette culture, politiques, humains, économiques et enfin sanitaires, car il cite la rouille, cette maladie qui attaquait les caféiers. Toutefois celle-ci, surtout présente dans les zones d'altitude, tout en affaiblissant les plants qui en étaient atteints, ne les faisait pas mourir ; en revanche, à partir de 1820, dans les îles calcaires les caféiers furent l'objet d'attaques parasitaires (larves d'un papillon, champignon, anguillules des racines)⁵¹ et les superficies plantées en caféiers décreurent fortement : presque toutes les caféières des îles calcaires furent transformées en terres à cannes.

Cet aspect du problème est important car le souvenir de l'existence de caféières en Grande Terre et à Marie-Galante resta ancré dans les mémoires jusqu'au milieu du XX^e siècle. Ceci explique la volonté réaffirmée par le conseil général à plusieurs reprises de « faire renaître les caféières de la Grande Terre... »

La production agricole étant la justification de la colonisation et l'agriculture ayant des difficultés, le gouvernement donna des prérogatives au gouverneur dans l'ordonnance concernant le gouvernement de la Martinique et de la Guadeloupe du 9 février 1827⁵². L'article 28 concernait l'agriculture et était rédigé ainsi :

« 1^{er}. Le gouverneur prend connaissance de l'état et des besoins de l'agriculture et pourvoit à tout ce qui peut en accroître et en améliorer les produits.

2^e. Il distribue les primes et encouragement accordés par le gouvernement. »

Déjà en arrière plan apparaissent les moyens qui seront mis en œuvre pour venir en aide aux cultivateurs en difficulté tout

50. A. LACOUR, *op. cit.*, t. 4, p. 436-437.

51. En 1842, deux naturalistes furent envoyés en mission en Guadeloupe, Guérin-Ménéville et Perrotet. Leurs investigations les amenèrent à constater que leur dépérissement était dû à la larve d'un papillon appelé l'élachiste du caféier et à un champignon. Jules Ballet, *op. cit.*, t. I, p. 363.

52. ADG, 1 K 73* : *Bulletin des lois*, année 1827, n° 169, p. 665 : Ordonnance du roi concernant le gouvernement de la Martinique et de la Guadeloupe, 9 février 1827.

en prévoyant une certaine « décentralisation » dans la gestion de ces problèmes majeurs.

À partir des années 1830, la concurrence de l'Afrique commence à se faire sentir et elle sera de plus en plus importante au fur et à mesure de l'avancée de la nouvelle vague de colonisation.

En 1839, elle vient de Saint-Louis du Sénégal et de Gorée. Les productions africaines, notamment le café, passaient par les Antilles françaises et étaient réexportées en Europe comme productions antillaises pour bénéficier des avantages qui y étaient attachés. Le ministre envoya donc des instructions au gouverneur de la Guadeloupe⁵³ : « les produits dont les similaires sont cultivés dans nos colonies...ne peuvent y être reçus qu'en entrepôt à charge de réexportation. »

Et il expliquait : « Il est facile de se rendre compte, en effet, des inconvénients qui, dans l'état actuel des tarifs métropolitains, résulteraient de l'admission dans nos Antilles des productions telles que le café, lesquelles pourraient être réexportées pour France, confondues avec celles du crû même de nos possessions et usurperaient ainsi les privilèges qui ne sont acquis qu'aux produits de l'agriculture de ces dernières... »

Jusqu'en 1848, à côté de la canne à sucre, la culture du café fut considérée comme « grande culture » par le législateur, notamment en ce qui concerne l'imposition. Pour ces deux cultures, la capitation⁵⁴ fut remplacée par un « droit fixe » sur la production de 6,20 F par cent kg de café produit, droit important qui pénalisait les producteurs de café sans oublier, comme le signalait Lacour, les droits d'entrée en métropole. Ces droits touchaient non seulement les cafés exportés mais également ceux qui étaient vendus en Guadeloupe même, car selon l'article 3 des décrets coloniaux concernant les contributions publiques :

« ...les habitants caféiers qui livreront à la consommation locale tout ou partie de leurs récoltes...seront tenus...de faire tous les trois mois devant le maire de la commune, la déclaration en quantités et nature des denrées vendues par eux pour l'intéressé.

53. ADG, *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, novembre 1839, n° 360, p. 393-394 : circulaire ministérielle.

54. La capitation était un impôt payé sur les têtes de personnes dépendant du chef de famille ou de l'exploitation.

Cette déclaration sera adressée immédiatement au directeur de l'administration intérieure qui fera établir par la douane la liquidation des droits que ces denrées auraient acquittés à la sortie...⁵⁵ »

Il va de soi que dans ces conditions, comme le constatait l'historien Lacour en minimisant les contraintes locales pour ne retenir que les contraintes nationales, la culture du café ne pouvait que régresser.

Pourtant, jusqu'à l'abolition de l'esclavage, les cultures secondaires furent encouragées par le biais de remises sur les droits de capitation. « Les esclaves attachés aux habitations cultivées exclusivement en vivres et en fourrage, aux cotonneries et cacaoeries ; esclaves des îles des Saintes et de la Désirade, ceux des caféyères exceptées... » ne payaient que 4,50 F au lieu des 14 à 27 F pour les esclaves des villes et 8 à 12 F pour les esclaves attachés aux sucreries. Les esclaves attachés aux caféyères en sus du nombre de deux par carré de café en culture, 4,50 F.

Donc, si l'on comprend bien ce tarif qui était reconduit chaque année, pour les autorités locales, la culture secondaire à favoriser était d'abord le café, puis le coton et le cacao⁵⁶.

Quatre ans avant l'abolition de l'esclavage, en 1844, le procureur Fourniols décrit le fonctionnement des bonifieries de Basse-Terre⁵⁷ :

« L'arrondissement de la Basse-Terre compte six bonifieries, les communes de l'*extra muros* [Saint-Claude] et de Dos-d'Âne [Gourbeyre] en ont chacune deux ; les deux autres sont aux portes de la ville. Ce sont ces derniers établissements que j'ai visités. Le plus important est celui du sieur François Michaud, près de la Rivière aux Herbes sur la route du Matouba. De cette usine sortent à peu près chaque année 2 000 barils de café bonifié.

Six esclaves (trois adultes et trois enfants) suffisent à l'activité de cette petite usine. Ce travail est très doux : les mortiers chargés, tous les efforts sont pour la machine.

Ces esclaves ont peu de moyens de se faire un pécule. Ils n'ont point de jardins : leur seule industrie consiste à faire des herbes dans les halliers voisins au coucher du soleil et à les aller vendre

55. ADG, 1 N 7* : procès-verbaux des sessions du Conseil colonial, 1842, p. 442-444 : Projet de décret colonial concernant les contributions publiques pour 1843. (Dispositions reconduites jusqu'en 1848).

56. *Ibid.*

57. M.-A. FOURNIOLS, *op. cit.*, p. 27.

en ville. Quelquefois encore, dans des cas urgents, lorsque l'habitant est lié par une police avec le négociant, le maître achète les dimanches moyennant 2 F 50 c.

J'ai visité une seconde usine, où j'ai trouvé peu d'esclaves. Le propriétaire de cet établissement, qui est une femme, m'a expliqué qu'il louait des travailleurs, dans le temps de la récolte, pour aider ses esclaves. Il donnerait pour gages 20 francs par mois aux trieuses (si ce sont des enfants, 15 F seulement), 30 F aux hommes employés à charger ou à retourner la pilonnée, 40 francs enfin aux cabrouétiers qui vont prendre la récolte chez l'habitant... »

1848 – UNE NOUVELLE ÈRE COMMENCE AUSSI POUR LES CAFÉIÈRES

L'abolition de l'esclavage en 1848 se caractérisa au niveau agricole par un effondrement de la production pour toutes les cultures. On a souvent parlé de l'effondrement de la production de sucre, mais le phénomène fut de même ampleur pour les cultures secondaires et pour le café.

Vital Lative, maire de Bouillante à partir de 1851, apporte son témoignage sur cette période⁵⁸ :

« ...l'esprit public était mauvais ; les nouveaux affranchis, ne comprenant pas les devoirs du citoyen, croyaient avoir le droit de fainéantise, d'oisiveté, de paresse et de vagabondage ; les propriétaires, effrayés de cet état de chose préjudiciable aux intérêts de tous, abandonnaient leurs biens ou les morcelaient en les vendant et se soumettaient avec patience à la volonté de leurs travailleurs...

Vers la fin de 1852, la classe émancipée était revenue à des sentiments meilleurs ; néanmoins elle était toujours méfiante...

Les cultures ne prospéraient guère ; la majorité de la population s'adonnait à celle des caféiers ; des cultivateurs assez laborieux faisaient des épargnes dans le but exclusif de devenir propriétaire... »

Si en 1845 (287 769 kg) et 1846 (356 213 kg), la production représentait le tiers de ce qu'elle était en 1830 (1 129 572 kg)⁵⁹, en 1848, elle fut de 170 437 kg, stagnant au même niveau les deux années suivantes (188 880 kg et 177 917 kg). Il était donc

58. Archives de l'évêché, Bouillante, chemise 3 : Rapport de M. le Maire de Bouillante, 14 décembre 1855.

59. Entre 1817 et 1830, la production dépassait régulièrement et officiellement le million de kg avec un pic de 1 472 021 kg en 1824 (Statistiques commerciales depuis l'année 1816. Principales cultures du cru exportées).

urgent de trouver les moyens d'inciter les nouveaux libres à se remettre au travail afin de fournir des marchandises au commerce.

La crise économique fut résolue en partie et provisoirement pour la canne à sucre par la modernisation de l'outil de production avec la construction des centrales et le recours à l'immigration. La crise sociale perdura dans l'autre partie du secteur agricole et, afin de maintenir les nouveaux libres dans les campagnes dans le système économique et commercial des colonies, le pouvoir pensa promouvoir, d'une part des cultures qui avaient été négligées (café, coton, tabac...) et d'autre part de nouvelles cultures (nopal pour l'élevage de la cochenille). Pour ce faire, on utilisera largement (déjà !) l'octroi de primes et d'aides financières.

Le conseil privé, le 24 juin 1854, fut saisi d'une demande de subvention au profit de Fritz de Gautard qui s'était lancé dans la culture du nopal pour la production de la cochenille. Lors de la discussion, le gouverneur fit montre de son scepticisme envers cette nouvelle culture. Il préférait conserver les ressources de la colonie pour des cultures qui avaient fait leurs preuves : le coton et le café. D'autre part, il valait mieux, disait-il, donner des primes à l'exportation. En fin de discussion, il résumait les diverses opinions et décidait⁶⁰ « qu'il sera[it] accordé des primes sur les produits effectués aux trois denrées ci-après, le coton, le café et la cochenille. Il charge[ait] en conséquence M. le Directeur de l'intérieur de préparer l'arrêté qui [devait] consacrer cette décision... »

Le 4 novembre suivant, dans l'exposé sur la situation économique de la Guadeloupe au conseil général, le gouverneur s'attarda particulièrement sur la situation de la colonie et notamment sur l'agriculture. Après avoir rappelé comment la production s'était effondrée lors des six années qui suivirent l'abolition de l'esclavage, il donnait le point de vue qui s'était dégagé des discussions en conseil privé et voyait une amélioration pour les produits dérivés de la canne à sucre, et poursuivait :

« Le mouvement qui s'opère actuellement parmi les planteurs, en faveur de la régénération ou de la naturalisation de quelques cultures industrielles autres que celle de la canne à sucre, est un heureux augure. Si la récolte principale vient à manquer par l'effet des

60. ADG, 5 K 56* : procès-verbaux des délibérations du conseil privé, 24 juin 1854, n° 19.

circonstances atmosphériques, il est toujours avantageux de trouver une compensation, même incomplète, dans les produits accessoires qui ne sont pas assujettis aux mêmes conditions de développement... »

À ce moment, il rapporta les grands axes d'une politique inspirée par le gouvernement :

« C'est à ce titre que l'administration a appelé l'intérêt des habitants sur certaines plantes industrielles telles que le coton et la cochenille, qui paraissent convenir particulièrement au sol et au climat des Antilles, et qu'elle leur a accordé des encouragements exceptionnels par la voie du dégrèvement de l'impôt foncier, de la distribution des graines, de la prime en nature ou en argent... »

Et il exprimait l'espoir que ces mesures seraient transitoires et seraient limitées dans le temps : « Toutefois, ces avantages ne seront que transitoires ; ils ont été d'ailleurs mesurés de manière à ne pas donner aux cultures secondaires une existence artificielle... » Elles doivent rester « à côté de la culture principale comme un accessoire utile... »

Une mention particulière était faite pour les caféières qui avaient souffert de la maladie de la rouille et du déficit de main-d'œuvre. Les caféières les plus fragiles, et notamment celles de la Grande Terre et de Marie-Galante, avaient particulièrement souffert ; et toujours dans le but de lutter contre la monoculture qui mettait l'agriculture et l'économie en sursis, l'administration encourageait « le rétablissement des anciennes caféières et le défrichement de nouveaux établissements : l'extension de la culture du caféier au moment où la rouille tend à disparaître peut rendre au pays un de ses plus anciens et plus utiles éléments de prospérité... »

Comme nous venons de le signaler à plusieurs reprises, le coup de grâce fut asséné à cette culture quand, dans l'île montagneuse, les caféiers furent attaqués par la rouille, tant et si bien qu'en 1859, la culture du caféier se limitait à 2 009 hectares⁶¹.

Avec la quasi-disparition du café, culture secondaire majeure, les ressources financières de la colonie diminuèrent fortement ; aussi cette culture avait-elle besoin d'être encouragée pour regagner une partie du terrain perdu. Pour ce faire, un arrêté daté du 1^{er} janvier 1860 accorda une prime de 1 000 francs pour les

61. G. LASSERRE, *op. cit.*, t. I, p. 367.

propriétaires qui auraient défriché au moins 5 hectares pour la plantation de caféiers et le 18 décembre 1860, le conseil général décida d'aller plus loin en élargissant les catégories de bénéficiaires et en attribuant une prime à la replantation de 1 000 F par cinq hectares plantés en caféiers. Cette subvention, limitée dans le temps, favorisait les propriétaires les plus importants car la prime ne pouvait être scindée.

Les statistiques de l'année 1875, avant que la crise sucrière ne se déclare dans toute son ampleur, font le point des cultures. Au niveau des superficies, le café vient en deuxième position avec 3 693 ha dont 6 ha aux Saintes, loin derrière la canne à sucre qui couvre 20 574 ha (18 115 ha pour la Guadeloupe, 2 449 ha pour Marie-Galante et 10 ha à Saint-Martin), mais devant le coton qui ne couvre que 618 ha en grande partie dans les dépendances. La production déclarée garde la même hiérarchie avec 719 395 kg de café⁶².

L'attribution des primes avait atteint son but sur l'île montagneuse et les caféières de la Côte-sous-le-Vent et du sud de la Guadeloupe proprement dite étaient en partie reconstituées. Mais ces mesures faisaient appel, comme nous l'avons fait remarquer, au budget local, et dépendaient de la volonté politique des conseillers généraux et des aléas économiques. Ainsi, la prime de 1 000 F pour les caféiers fut-elle supprimée. Le conseil municipal de Saint-Claude, dans sa séance du 20 octobre 1877, émit le vœu que l'on demandât au conseil général de « la faire revivre » c'est-à-dire de la réactiver. Cette demande fut relayée par Lignières, soutenu par Colardeau, qui fit savoir que ce vœu avait été exprimé par toutes les communes qui produisaient du café : Vieux-Habitants, Baillif, Bouillante, Gourbeyre, etc.

C'est à ce moment que l'on voit des intérêts divergents s'exprimer⁶³. Souques, représentant les sucriers, rappelle que « la prime a autrefois été accordée aux plantations de caféiers, la maladie spéciale à ces arbustes, la rouille, venait de détruire une notable portion des caféières... » Les ravages étant réparés, il s'opposait au rétablissement de la prime. Lignières lui

62. CAOM, Séries géographiques, Guadeloupe, c. 133, d. 897 : États analytiques de la population, du commerce et des cultures, 1845-1875 (ADG, 1Mi 142).

63. ADG, 1 N 42* : procès-verbaux des sessions du Conseil général, 11 décembre 1877. Il faut dire que les caféiers de la Martinique avaient presque disparu parce qu'ils avaient été attaqués par un insecte (*elacchysta coffeola*).

répondit que l'on avait primé la canne à sucre et que le caféier ne devait pas être délaissé. À la Martinique, affirmait-il, il n'y en avait plus.

Les conseillers des communes caféières demandaient que la prime soit « réanimée » pour les nouvelles plantations et qu'elle puisse être scindée afin de permettre l'accès de cette prime aux petits propriétaires. Afin d'assurer le suivi des plantations, ils demandaient également qu'elle ne soit accordée que quand les caféiers auraient atteint 18 mois à 2 ans et seraient reconnus bons. Cette demande, soutenue par toutes les communes productrices de café, fut fortement combattue par les représentants des communes cannières menées par Souques, qui rappela que la prime avait été accordée après les destructions causées par la rouille. Le but étant atteint, vu le renouveau visible des caféières, il n'était plus nécessaire d'accorder une nouvelle prime pour une culture en extension. Le débat mit en lumière le clivage marqué entre planteurs de cannes et planteurs de café. La canne avait été primée mais selon Souques, les fonds ont été immédiatement récupérés grâce aux droits de sortie perçus sur les suppléments de sucre et de rhum exportés alors que pour les caféiers, il fallait attendre 8 à 10 ans avant d'en voir les retombées financières. Les représentants des caféiers menés par Lignières reprirent l'argumentation pour la retourner en leur faveur : « ... Chaque fois que l'on met un caféier en terre, l'on assure à la colonie 90 années de revenus... » Ils demandèrent en plus qu'elle soit augmentée de 500 F par hectare.

D'autre part, ajoutaient-ils, il faudrait abaisser la superficie donnant droit à la prime à un demi hectare afin de favoriser les petits propriétaires, car il ne s'agissait pas de conforter les grandes propriétés. En définitive, si la demande d'augmentation de la prime fut repoussée, le rétablissement avec possibilité de division jusqu'à un demi hectare fut adopté par 10 voix contre 9⁶⁴.

Après un débat sur l'opportunité d'étendre cette prime aux cultures secondaires (cacao, tabac, rocou) afin de favoriser les petits propriétaires, le principe fut retenu, mais repoussé à plus tard, et à la suite des délibérations du 24 juin 1880, la prime fut effectivement rétablie. Et il faudra tout de même attendre le 3 septembre 1880 pour que ces dispositions soient officialisées par arrêté du gouverneur. L'article 1^{er} fixe le montant à

64. *Ibid.*

mille francs « pour une plantation de cinq hectares de terre en caféiers, laquelle pourra être scindée sans qu'elle puisse être payée pour une étendue moindre d'un demi hectare. La prime ne peut être acquise que pour les nouvelles plantations et ne sera allouée que quand les caféiers auront de dix-huit mois à deux ans et seront reconnus en bon état. »

L'article 2 prévoit la constitution d'une commission communale dirigée par le maire qui est chargée de vérifier la véracité des déclarations faites en mairie⁶⁵. Son montant fut porté à 1250 francs pour 5 hectares le 28 février 1883⁶⁶.

Le 5 avril 1887, un nouvel arrêté précisa le nombre de plants par hectare pour prétendre à la prime, soit « 3 000 plants de belle venue et bien entretenus par hectare... » Les autorités prirent plus de précautions en multipliant les déclarations et vérifications obligatoires⁶⁷. Ceci entraînant des frais pour les petits planteurs, le conseil général et la chambre d'agriculture demandèrent la création d'une commission afin d'examiner la situation et proposer les modifications nécessaires. Celle-ci, présidée par le directeur de l'intérieur, se réunit le 13 mars 1889. Elle proposa de :

- supprimer les formalités mises en place pour garantir la colonie des abus auxquels pourraient donner lieu ces primes et qui empêchaient les petits cultivateurs de profiter de l'encouragement que la colonie avait voulu leur donner ;
- rendre l'allocation des primes accessibles aux petits planteurs ;
- verser une part de la prime au moment où les dépenses d'exploitation sont lourdes et où les cultures ne rapportent pas encore.

Elle proposait donc de baisser le minimum de l'étendue de terre à un quart d'hectare et le nombre de plants à 1 800. Toutes ces recommandations furent concrétisées par l'arrêté du 21 mai 1889, et la prime fixée à 250 francs par hectare le 3 juillet 1889⁶⁸.

65. ADG, *Bulletin Officiel de la Guadeloupe*, année 1880, n° 508, p. 562-563 : arrêté du gouverneur du 3 septembre 1880.

66. *Ibid.*, arrêté du 28 février 1883.

67. *Ibid.*, 1887, p. 321-322 : arrêté du 5 avril 1887 :

68. *Ibid.*, 1889.

Quatre ans plus tard, en juillet 1893, elle fut à nouveau supprimée, mais lors de l'examen du budget, le 16 décembre suivant, H. Bernus demanda son rétablissement. Cela ne suffisait pas et les conseillers généraux votèrent la somme de 5 000 francs afin d'acheter « quelques hectolitres de graines de café d'Abysinie en cerises... » car « ...elles procureraient l'immense avantage de renouveler les plants de nos cafés qui, depuis plus de 200 ans, se produisent dans les mêmes conditions et sur le même sol... » L. Guesde, secrétaire de la chambre d'agriculture de la Pointe-à-Pitre fut chargé de faire venir ces graines⁶⁹.

À propos de primes, une discussion s'engagea entre les conseillers généraux. Bernus, représentant de Basse-Terre, se fit l'écho des plaintes des planteurs de café et souligna que « ...pour encourager la culture, il faut maintenir la prime... » Il fut soutenu par Rollin, représentant de Vieux-Habitants, qui fit remarquer aux représentants des communes cannières que les primes avaient un effet bénéfique sur les finances locales avec retard, mais qu'elles étaient effectives : « ...C'est seulement aujourd'hui que la prime commence à produire ses véritables effets... » La prime jointe à la réduction de 50 % des droits d'entrée en France avait poussé beaucoup de petits planteurs à se livrer à la culture du café, argumentait-il, contredit par Deumié qui se prononçait contre son rétablissement car : « ...les cafés (et les cacao) ont été suffisamment favorisés par la diminution des droits d'entrée en France... » Souques se lança dans des calculs à partir des quantités exportées, soit 651 725 kg, qu'il divisa par 500 kg qui est un minimum de production à l'ha : cela donnait 1 300 ha ; il ajouta 100 ha pour la consommation locale, et arrivait à 1 400 ha : « si je compare la quantité de café produite aujourd'hui [1893] et celle produite avant la prime, on n'arrive qu'à une faible augmentation des terres cultivées... ceux qui sont en relation avec certaine partie de la colonie savent très bien qu'elle se touche deux, trois et même quatre fois... Je constate que la surface cultivée il y a vingt ans, en 1872, était de 900 ha ; elle devient 1 000 ha en 1882 et 1 300 ha en 1892... Il n'y a aucune corrélation entre les surfaces cultivées et celles qui ont été primées... »

Naturellement, Rollin s'inscrivit en faux contre ces accusations et il s'ensuivit une bataille de chiffres sur le prix du café

69. ADG, 1 N 77* : procès-verbaux des sessions du conseil général, 16 décembre 1893, p. 277-304.

payé au cultivateur, sur le coût du transport et le prix de vente à l'importateur de métropole. Pour conclure ce débat contradictoire entre conseillers défendant la canne et le café, le président mit aux voix la proposition Bernus qui fut adoptée. Les sommes nécessaires au paiement de la prime seront inscrites au budget et la prime elle-même sera rétablie à partir de 1895.

Dans la foulée, Dorval et Clayssen proposèrent que l'administration fasse l'acquisition de 100 ha de terre à Marie-Galante, que ces terres soient divisées en cinquante portions égales qui seraient cédées à 50 cultivateurs qui en feraient la demande à condition qu'ils présentent au bout de cinq ans un hectare de caféiers. À ces conditions ils seraient exonérés de tout remboursement.

Cette proposition généreuse fut accueillie avec condescendance et ironie par les autres conseillers et notamment par le président qui incita Clayssen à expliquer son intention : « J'ai constaté qu'il n'existait dans cette dépendance qu'une culture : la canne, et beaucoup de travailleurs étaient forcés de quitter leur pays à cause de la misère qui y règne... Il serait utile de développer à Marie-Galante d'autres cultures, notamment celle du caféier qui reconstitue un boisement afin de lui rendre un peu de son ancienne splendeur... Autrefois, en 1775, Marie-Galante exportait plus de 200 000 livres de café... » Il s'agit, disait-il, de donner la terre en guise de prime.

Dorval insista : « Essayons de retenir à la terre ceux qui habitent la campagne ; fournissons-en à ceux qui n'en ont pas ; donnons à la population les moyens d'exploiter le sol... » Proposition révolutionnaire qui anticipe les slogans que nous connaissons plus tard : « la terre à ceux qui la travaillent. » À nouveau, Souques s'attacha à démontrer l'impossibilité de suivre cette proposition. Ce serait fouler au pied les principes républicains que de vouloir créer une catégorie de privilégiés : « ...nous verrons se constituer un état social nouveau dont l'État serait le grand dispensateur, donnerait des terres, les reprendrait, les distribuerait avec les moyens de s'en servir... »

Après les dangers politiques, il mit en avant la qualité des terres de Marie-Galante peu propices au café. Il fut soutenu par Retz, conseiller général de la dépendance, et annonça la ruine de ces petits cultivateurs qui auraient fait confiance au conseil général ; et pour montrer sa bonne volonté, il achèva sa démonstration en s'adressant directement à Clayssen : « Vous êtes un homme d'initiative ; vous avez une grande expérience de la culture, on va vous confier quatre, huit, dix hectares de

terre de choix, on vous fournira les voies et les moyens de réussir, vous choisirez vos aides... » et il termina par une tirade éminemment politique :

« Je conclus donc que cette organisation que prêche M. Claysen n'est pas pratique, c'est une utopie qu'il faut combattre dans l'intérêt même de ses auteurs. Il n'est pas possible de laisser de pauvres cultivateurs accepter la situation que vous offrez car le sol de Marie-Galante ne convient pas à la culture du café.

Quand on présente une proposition pouvant être le prélude à une transformation sociale, il faut tout prévoir. Je vous dis que votre sorte de phalanstère agricole de Marie-Galante ne pourra réussir, il n'est pas sur son terrain.

Si cette dépendance a produit autrefois autre chose que de la canne, c'est que la situation économique était autre aussi... »

Ce débat à propos du café mit à nouveau en lumière les clivages politiques appuyés sur les intérêts économiques. Permettre à de petits agriculteurs de produire du café sur un territoire entièrement conquis par les sucriers, c'était les soustraire à leur domination. Le producteur de café peut se passer d'usine. D'autre part, toutes les aides accordées au café venaient en diminution de celles qui pourraient être accordées à la canne qui connaissait des difficultés graves. Aussi, Souques, représentant des usiniers, ne tenait-il pas à favoriser une culture concurrente, d'autant qu'en période de crise, les rentrées financières étaient en forte diminution. Le budget s'élaborant à partir des ressources locales, il devait absolument s'équilibrer. Il n'était pas question non plus que la propriété privée soit concurrencée par une petite propriété acquise de dons fait par l'administration.

Cette politique fluctuante était le résultat de la crise sucrière de 1882-1884 qui sévit avec plus ou moins de violence jusqu'en 1905. Suivons Alain Buffon qui écrit : « Dans un pays dont la canne constitue la principale culture, l'avilissement du prix du sucre frappe tout le monde ; le revenu baisse d'environ 10 millions de francs. » Or, le sénatus-consulte de 1866 a mis à la charge des colonies de lourdes dépenses qui relèvent du budget de l'État, les plaçant entre la « satisfaction de s'administrer elles-mêmes et l'obligation de mourir de l'honneur qui leur a été concédé⁷⁰. »

70. BUFFON (Alain), *Monnaie et crédit en économie coloniale : Contribution à l'histoire économique de la Guadeloupe (1635-1919)*, Gourbeyre : SHG, 1979, p. 281 ; *Bulletin des lois*, n° 1402, p. 1-5, n°14 360, Sénatus-consulte portant modification du sénatus-consulte du 3 mai 1854 qui règle la constitution des

On comprend mieux ainsi l'intérêt des autorités centrales pour les « cultures secondaires » mais aussi, l'hésitation des élus locaux pour le financement de ces mêmes cultures alors que l'activité principale, source majeure des revenus de la colonie, connaît des difficultés insurmontables. On peut aussi comprendre que les petits agriculteurs soient peu portés à une politique de plantation à long terme, étant donné le temps passé entre le moment de la plantation et celui de la récolte et de la vente (quatre ans pour la première récolte de café).

Devant la crise économique récurrente et les difficultés de l'industrie sucrière, l'administration propose au conseil général, lors de sa séance ordinaire de 1886, des mesures qui sortent de la routine. Il s'agit, s'inspirant de ce qui se faisait pour la canne à sucre, de créer une « caisse des cultures secondaires » qui ouvrirait « l'accès du crédit aux agriculteurs en recevant en gage les récoltes pendantes... institution spécialement destinée à favoriser par des avances, les débuts ou les projets des habitants qui s'adonnent aux cultures secondaires... »

La commission chargée d'étudier la mise en place de cette caisse est créée par décision du gouverneur le 27 avril 1887⁷¹. Elle se réunit le 24 mai à l'hôtel de ville de Pointe-à-Pitre et présente ses conclusions dans un rapport au gouverneur le 17 juin suivant. Alors qu'il s'agissait de favoriser les cultures secondaires, quelques membres proposent de l'étendre aux petits planteurs de cannes. « La culture de la canne... est trop étendue à la Guadeloupe et y fait vivre trop de monde pour qu'on l'écarte de toute protection... » car les petits planteurs ne peuvent pas s'adresser aux banques pour obtenir des prêts. D'autres membres soulignent que « l'Administration, en voulant créer une caisse des cultures secondaires... n'a pas voulu favoriser la culture de la canne à sucre qui se produit à perte en ce moment ; elle a voulu provoquer, à côté de cette monoculture, le développement des plantations de café, de cacao, de tabac, de ramie, etc. dont les produits nous mettraient à l'abri d'une crise comme celle qui nous étreint en ce moment. »

La canne étant écartée, « ...la commission a ensuite examiné les cultures sur lesquelles on pourrait accorder des prêts. Elle a classé tout d'abord le café et le cacao qui ont déjà fait leurs

colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, 4 juillet 1866 (ADG, 1 K 230*).

71. ADG, *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, 1887, n° 192, p. 323-326.

preuves ; la ramie, le cocotier, le coca, puis les féculents, à condition que les produits de cet ordre puissent être préparés par une industrie locale. » À ce sujet, on fait remarquer qu'il ne fallait pas se créer de trop grandes illusions sur le succès des fécules, car l'Inde et le Brésil en produisent déjà plus qu'il n'en faut pour la consommation du monde entier.

On a successivement passé en revue tous les produits dont la culture pourrait présenter des chances de succès ; la vanille, l'ananas, le gombo musqué, le palma-christi ou ricin, la casse, le citron, les figues banane, la cannelle, le poivre, le girofle, la muscade... La commission passe ensuite en revue, les modalités de prêts en fonction des cultures selon la rapidité avec laquelle elles pourraient donner des résultats. Une mention particulière est faite au coca « ...dont un membre a fait ressortir toute l'importance et qui est appelé à un grand avenir thérapeutique...⁷² »

Le gouverneur reprit les conclusions de cette commission dans son discours d'ouverture prononcé devant le conseil général le 25 juin. Il justifiait le fait que cette caisse ne concernait que les cultures secondaires, mais qu'elle pourrait être ouverte plus tard, dans des conditions à déterminer, aux petits planteurs de canne qui n'avaient pas accès aux prêts des banques et aux avances des usiniers⁷³.

Dans le même temps, le conseil général, dans sa séance du 26 décembre 1886, avait invité l'administration à apporter des modifications à la législation en vigueur concernant l'attribution des primes d'encouragement à la culture des caféiers et des cacaoyers. Une commission nommée à cet effet proposa une simplification qui fut entérinée par l'arrêté du 21 mai 1889.

À cette époque, on note de la part des conseillers généraux une certaine incohérence dans l'approche de la question des « cultures secondaires » qui est la conséquence de la lutte entre les représentants des cantons producteurs de canne à sucre et les autres. Lors de sa session extraordinaire du 4 juillet 1893, le conseil général décidait la suppression pure et simple des primes pour la culture du cacaoyer, du caféier, du coton et du

72. ADG, *Journal officiel de la Guadeloupe*, 21 juin 1887 : Rapport présenté au gouverneur par la commission d'étude de la caisse des cultures secondaires.

73. ADG, *Journal officiel de la Guadeloupe, supplément du 28 juin 1887* : discours d'ouverture prononcé par le gouverneur M. Le Boucher à la session extraordinaire du 25 juin 1887.

tabac sous prétexte que les prix du café et du cacao avaient fortement augmenté, et cela malgré l'opposition du conseiller Alonzo qui remarqua : « Sans la prime, on peut dire que ces cultures auraient fini par disparaître chez nous...⁷⁴ » Cette décision est suivie de l'arrêté du 28 août 1893 qui supprime les primes aux cultures secondaires⁷⁵.

Naturellement, les réactions de la part des cultivateurs ne se font pas attendre et le 16 décembre suivant, lors de sa session ordinaire, le conseil général en débat. Au moment de voter les différentes sommes allouées aux dépenses spéciales qui concernaient l'encouragement à l'agriculture, Bernus, le rapporteur, fait part de deux propositions arrivées sur son bureau. L'une signée par lui-même demande le rétablissement pur et simple de la prime pour la culture du caféier et du cacaoyer, l'autre signée par L. Dorval et W. Bouchaut, demande de rétablir à 40 000 F la prime pour les cultures secondaires.

Le débat qui suit entre les conseillers montre qu'à ce propos, le problème qui préoccupe la majorité de l'assemblée concerne les bénéficiaires de ces dispositions. Il s'agissait d'encourager les petits propriétaires à se lancer dans les cultures secondaires ; or, ceux qui profitent des primes sont les grands propriétaires. Comme le signalait L. Dorval : « Il faut inciter les petits à planter ; leur payer une prime, c'est les encourager au travail... si la prime est définitivement supprimée... il n'y aura que les grands propriétaires qui pourront se livrer aux cultures secondaires... » D'autre part, selon les conseillers opposés au paiement de primes, il semblerait que certains font en sorte de la toucher « deux, trois ou même quatre fois... » ce que reconnaît Bernus lui-même, qui accepte sa suspension car « ... avant de rétablir la prime, [il faut] faire une réglementation complète de la matière afin de faire cesser certains abus que je connais et que je ne veux pas citer...⁷⁶ »

Malgré certaines réticences locales, grâce aux primes et à la réduction des droits d'entrée, la culture du café devint suffisamment rentable pour intéresser des capitalistes européens. En 1897, la Société coloniale havraise commença de vastes plantations et, selon un journaliste de *L'Indépendant*⁷⁷, qui utilisait

74. ADG, 1 N 76* : procès-verbaux des sessions du conseil général, session extraordinaire du 4 juillet 1893.

75. ADG, *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, 1893, p. 326.

76. ADG, 1 N 77*, p. 296-297.

77. *L'Indépendant*, 22 avril 1897.

un ton très emphatique « ...de grandes habitations autrefois cultivées en cannes vont devenir d'immenses caféières... Notre production ne peut donc que s'accroître et, espérons-le, ... dans un temps peu éloigné, on verra comme jadis les caféières escalader nos mornes... et couvrir de leurs verts parasols tous ces plateaux superbes qui s'étendent de Trois-Rivières à la Goyave... » Cette prose avait pour but de justifier l'augmentation des quantités de café « Guadeloupe » importées en France, car les douanes françaises soupçonnaient les Guadeloupéens de faire venir clandestinement du café des territoires voisins pour les réexporter en France afin de bénéficier de l'abattement de 50 % des droits d'entrée.

Les incitations financières n'étaient pas les seuls moyens utilisés pour favoriser la production de café. Le gouvernement incita également les producteurs à présenter leurs produits dans les différentes expositions universelles, non seulement en France mais dans l'ensemble des pays industrialisés : Bordeaux, Porto au Portugal en 1865, exposition universelle de Paris en 1867, Altena en Westphalie en 1869, Lyon en 1872 et à nouveau Paris en 1878⁷⁸. Il faut dire que les médailles d'or reviennent en général au sucre et au rhum, le café, avec les autres cultures secondaires obtient généralement des distinctions honorables : médailles d'argent, de bronze.

La solution semble se trouver dans l'attribution de récompenses du travail personnel dans les cultures secondaires. Dès 1898, une somme de 10 000 F est allouée annuellement à cet effet⁷⁹. Celle-ci doit aller prioritairement :

- « 1^{er}. Aux cultivateurs qui se seront plus particulièrement distingués dans leur assiduité au travail de la terre,
- 2^e. Aux habitants, aux colons partiaires qui auront obtenu les résultats les plus remarquables dans les cultures secondaires et, de préférence, dans celles d'exportation... »

Toutefois, la première année, en 1898, sur les 10 000 F votés, une somme de 5 000 F est utilisée pour

« ...l'achat de quelques hectolitres de graines de café d'Abyssinie en cerises et de plants d'un bananier spécial qu'on cultive à la Jamaïque et qui a permis à certaines îles de notre archipel d'expédier aux États-Unis d'énormes quantités de bananes très recherchées des Américains.

78. *Annuaire de la Guadeloupe*, 1878.

79. ADG, *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, 1907, arrêté n° 167, p. 106-107.

Quant aux semences de café d'Abyssinie, elles procureraient l'immense avantage de renouveler les plants de nos cafés qui depuis plus de 200 ans se produisent dans les mêmes conditions et sur le même sol... »

Il y avait donc une recherche d'amélioration et de diversification des cultures. On voit que déjà, l'idée de commercialiser les bananes est à l'ordre du jour⁸⁰. Cela ne suffit sans doute pas, car la prime sur les cultures secondaires fut rétablie par l'arrêté du 23 août 1900⁸¹.

Les îles voisines avaient déjà commencé leur mutation avec l'exportation des fruits vers les pays demandeurs : les États-Unis et la Grande-Bretagne⁸².

DIFFICULTÉS ET EMBELLIE

En 1898, la chambre d'agriculture de Pointe-à-Pitre mit en garde les autorités contre la maladie des caféiers appelée *hemileia vastatrix* frappant les plants des pays producteurs de l'océan Indien. Le gouverneur prit immédiatement un arrêté interdisant l'importation des plants et des semences provenant de cette zone⁸³.

Une étude fut demandée à un spécialiste, Cornu, professeur au Muséum qui lui-même, pour plus de sûreté, s'adressa à son collègue le Dr Thiseltar Dyer, *director* royal au Gardens Kew, en Angleterre, qui confirma l'absence de maladie dans les Antilles et particulièrement à la Martinique et à la Jamaïque contrairement au bruit qui en avait couru⁸⁴.

Malgré ces précautions, trois ans plus tard, les caféiers de Basse-Terre furent atteints d'une maladie indéterminée qui les faisait dépérir et mourir. Cette maladie qui apparut d'abord en Martinique puis dans la région de Basse-Terre, détruisit les pois doux puis se propagea aux caféiers qu'ils étaient chargés d'ombrager. Les études faites en France à partir de plants morts

80. ADG, 1 N 77*, p. 277-304.

81. ADG, *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, 1900, arrêté n°452, p. 288-290.

82. E. LÉGIER, *op. cit.*, p. 109.

83. ADG, *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, 1898, p. 118-119. Arrêté du gouverneur du 24 mars 1898.

84. ADG, *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, 1898, p. 458-462 : circulaire ministérielle du 3 septembre 1898.

firent penser qu'il s'agissait d'un cryptogame ou peut-être des anguillules⁸⁵.

Avant la première guerre mondiale, une partie de l'opinion publique locale voulait reconstituer les caféières de Grande-Terre et de Marie-Galante, idée récurrente basée sur des souvenirs embellis par le temps selon lesquels des récoltes importantes de café avaient été faites avant la Révolution dans ces zones qui apparaissaient à ce moment, paradoxalement, et contre toute attente, comme les véritables régions caféières du temps passé.

Le jardin d'essai de Pointe-à-Pitre créé en 1907 par la chambre d'agriculture de Pointe-à-Pitre s'y opposait fermement, car ses responsables affirmaient, se faisant l'écho des industriels de la canne, que le sol n'y était pas propice. Une polémique par presse interposée s'engagea. *Le Cri de la Guadeloupe*⁸⁶ rappela que « ...vers 1822, il y a eu à la Grande Terre, dans les quartiers des Abymes, du Gosier et du Morne-à-L'eau, 969 carrés de terre plantés en caféiers et cacaoyers, alors qu'il n'y avait que 848 carrés plantés en cannes... » Il énumérait des noms de caféières résiduelles aux portes même de Pointe-à-Pitre et dans les Grands-Fonds.

Ce débat avait lieu au moment où la Métropole décidait le dégrèvement de droits sur les produits de toutes les cultures secondaires issus de Guadeloupe à partir du 1^{er} janvier 1914. De façon inattendue, cela posa un problème aux producteurs de café et accessoirement de cacao car, les produits pouvant entrer librement en France, ils ne seraient plus contrôlés par les douanes et comme le « café Guadeloupe », très recherché par les spécialistes, avait une cote supérieure aux autres, des fraudes importantes eurent lieu par l'adjonction de café d'autres provenances. Selon Lignières : « La colonie produit chaque année 1 000 000 de kg de café. Or, en France, on en vend plus de 10 000 000 de kg comme provenant de Guadeloupe... » Le ministre, qui avait mis en garde le gouverneur de la Guadeloupe le 1^{er} février 1907, considérait qu'à cette date, la colonie exportait 700 à 800 tonnes de café et il en était vendu à la consommation en Métropole, d'après les estimations les plus modérées, 5 000 tonnes d'un café dit « Guadeloupe » où il rentrait cinq fois plus de café d'espèce inférieure (Brésil, Haïti etc.)

85. ADG, *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, 29 janvier 1901.

86. ADG, *Le Cri de la Guadeloupe*, 24 mai 1913.

que de Guadeloupe véritable. Ces mélanges étaient faits surtout par les gros acheteurs dès la sortie de l'entrepôt réel des douanes.

Il résultait de cet état de fait que toute la marque Guadeloupe était « sophistiquée » et que cette marque serait bien mieux cotée si le produit était vendu tel qu'il provenait du pays d'origine. Il est à noter, en effet, que le café Guadeloupe, était égal, sinon supérieur au Moka et au Bourbon.

Si ces fraudes étaient aussi importantes alors que le café Guadeloupe était contrôlé par les services des douanes jusqu'à sa sortie des entrepôts de la douane, on pouvait imaginer ce que cela serait lorsqu'il n'y aurait plus aucun contrôle d'origine dès le départ de la Guadeloupe : aussi, pour des raisons matérielles, les producteurs, relayés par leurs représentants au conseil général, s'inquiétaient-ils et cherchaient-ils les moyens de protéger la renommée de leur production. Lors de la session du 27 décembre 1913, les conseillers généraux cherchèrent des solutions. Deux sortes de mesures étaient à prendre : l'une, dans la colonie même, consistait à plomber les colis à la douane avant leur embarquement, l'autre, en Métropole, ayant pour but d'empêcher les falsifications.

La mesure proposée par Lignièrès, c'est-à-dire le plombage des colis en Guadeloupe, et celle de Beauperthuy, qui proposait que la douane continue à exercer son contrôle pour éviter les falsifications, furent adoptées, cette dernière devant être soumise à l'administration⁸⁷.

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET CRISE MAJEURE

Cette embellie fut stoppée net par la première guerre mondiale. Si dans un premier temps, on crut que cela serait favorable au café et surtout au sucre et au rhum de la Guadeloupe du fait de l'augmentation de la demande, très rapidement, par manque de navires disponibles, les denrées secondaires s'entassèrent dans les entrepôts sans pouvoir être acheminées vers l'Europe. Dans un premier temps, les États-Unis prirent le relais, mais à partir de leur entrée en guerre, tous les navires étant utilisés pour les transports en direction des champs de

87. ADG, 1 N 107* : procès-verbaux des sessions du conseil général, Projet de délibération, 27 décembre 1913.

bataille, la situation empira pour notre île. Les rares bateaux disponibles étaient utilisés prioritairement pour le transport du sucre et du rhum. Le café (et le cacao) s'entassait dans les entrepôts ; aussi, au début de l'année 1918, le gouverneur alerta-t-il son ministre par télégramme, qui lui répondit le 27 février⁸⁸ : « J'examine, d'accord avec le ministre du commerce, la possibilité de réserver sur les navires affectés aux sucres une partie du tonnage pour les cafés et les cacaos... » Les journalistes privés se firent également l'écho de ces difficultés. *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*⁸⁹ du 6 février 1918 écrivit qu'à cette date la totalité de la récolte, soit 800 000 kg, était encore sur place car le gouvernement avait prohibé l'importation de la denrée en France. Cela entraîna l'arrêt forcé du travail sur les propriétés caféières et la cessation de tout trafic sur le marché de l'arrondissement de Basse-Terre. C'est donc une crise économique majeure qui atteignit la Guadeloupe proprement dite.

Quelles étaient les raisons de cette interdiction ? Selon le journaliste, les responsables en étaient les parlementaires lesquels, en contrepartie de la saisie d'une vingtaine de bateaux allemands au Brésil, avaient acheté 2 millions de sacs de café de ce pays. Les représentants des Antilles et des colonies n'étaient pas intervenus pour s'opposer à cette transaction qui devait pénaliser leurs mandants et pour que ces importations ne se soldent pas par la prohibition des cafés français décrétée par le ministre du ravitaillement. La chambre d'agriculture décida donc de se réunir et d'envoyer de vives protestations argumentées aux ministres concernés.

Ce même journal reprit le mois suivant⁹⁰ un article de *L'Europe nouvelle* de Paris pour montrer que la négociation – séquestre de bateaux contre 2 millions de sacs de café – était en réalité une escroquerie montée par un particulier brésilien qui s'était fait passer pour un représentant de son gouvernement. Quoi qu'il en soit, les stocks présents en France au mois de mars 1918 se montaient à 3,8 millions de sacs alors que la consommation n'était que de 2 millions⁹¹.

Les Guadeloupéens firent prévaloir le fait que le café « Guadeloupe » constituait un produit de luxe et que la production

88. ADG, *Journal officiel de la Guadeloupe*, 28 février 1918.

89. ADG, *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, 6 février 1918, article d'Hildevert-Adolphe Lara.

90. *Ibid.*, 8 mars 1918.

91. *Ibid.*, 22 mars 1918.

n'était que de 900 tonnes. Elle devait pouvoir être importée et vendue aux amateurs les plus éclairés⁹².

Le Dr Pichon, dans la revue *La Guadeloupéenne*⁹³ de mars-avril 1918, reprit la genèse de la crise. Il rappela les réactions locales (plaintes un peu vives)... « Les corps élus se réunirent, des groupements nouveaux formés par les intéressés se constituèrent même, les uns et les autres adressèrent leurs doléances à l'administration locale et aux représentants parlementaires ... » et les résultats : retrait de l'interdiction, autorisation de transport, d'abord sur des voiliers neutres ou russes trop lents pour le café (et le cacao) et enfin autorisation d'exportation par petites quantités sur les paquebots.

En France, au mois de septembre suivant, une assemblée de 130 négociants et courtiers en café se réunit au Havre afin de constituer une association se proposant de lutter contre tout projet tentant de constituer un monopole⁹⁴.

Ainsi, comme le remarquait le Dr Pichon, la crise n'aurait été que passagère pour la Guadeloupe et une petite leçon avait été donnée aux habitants sur les dangers de la monoculture. Il proposait non seulement le développement des cultures secondaires mais aussi celui du tourisme⁹⁵ « appelé à un si grand développement grâce aux sites merveilleux, aux régions salubres et aux sources thermales... »

Pendant dix ans, les cours du café de Guadeloupe furent assez soutenus et, après le cyclone de 1928, le conseil général une nouvelle fois préconisa « la reconstitution des caféières (et cacaoyères) de la Grande Terre, Marie-Galante et des Saintes... » Il s'agissait également « en vue du déboisement des parties de la colonie les plus dénudées... » de créer des zones boisées. La prime de 1 000 francs par hectare planté et pour les surfaces d'au moins 50 ares d'un seul tenant fut réactivée. Elle était acquise au propriétaire du sol ou au locataire justifiant d'un contrat d'au moins quatre ans. L'obtention de la prime était soumise à des conditions définies par l'article 4 de l'arrêt : conditions d'abris temporaires avec des bananiers distants

92. *Ibid.*, 22 mars 1918.

93. ADG, *La Guadeloupéenne*, mars-avril 1918, p. 43-45 ; *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, 4 avril 1918.

94. ADG, *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, 14 septembre 1918.

95. Le Dr Pichon militait pour le développement du tourisme thermal. Il était président de *La Guadeloupéenne*, et surtout de la station thermale de Dolé.

de 3 à 4 m ou permanents avec des arbres tels que *samana*, *glyricidia*, immortelles distants de 10 à 12 m. Ils devaient en outre être abrités des vents par des lisières d'arbres tels que : *galba*, poirier, kolatier, distants de 15 à 20 m. Les intervalles entre les caféiers étaient indiqués selon l'espèce : arabica, robusta ou libéria. Les cultures primées devaient être conservées et entretenues au moins 5 ans sous peine de remboursement intégral de la prime⁹⁶.

À ce moment, la crise mondiale de 1929 commença à faire sentir ses effets sur les marchés européens et dès la récolte de 1930, les planteurs eurent à subir des baisses dramatiques. Le prix d'achat était inférieur au prix de revient, ruinant une grande partie de la Guadeloupe proprement dite, d'autant que les petits planteurs s'étaient endettés afin de reconstruire leurs caféières qui avaient été détruites par le cyclone du 12 septembre 1928⁹⁷. Le tiers des plantations fut détruit et un autre tiers très sérieusement endommagé.

Toutes ces circonstances aboutirent à une diminution de la production. Devant les conseillers généraux, cette même année, le chef du service de l'agriculture, Alexandre Buffon, estimait que la culture des denrées secondaires avait régressé et, parmi les mesures préconisées, l'extension de la prime dite de reconstitution des caféières (et des cacaoyères) fut étendue à la Guadeloupe proprement dite, uniquement pour les nouvelles plantations « à l'exclusion des plantations de remplacement faites dans les caféières déjà existantes...⁹⁸ » Il s'agissait d'une volonté d'extension et non d'indemnisation aux planteurs sinistrés. Un peu plus tard, cet arrêté fut modifié afin de réduire la superficie donnant droit à la prime à 25 ares d'un seul tenant⁹⁹.

La prime locale, supprimée en 1932 pour l'année suivante, fut rétablie par l'arrêté du 28 mai 1934. D'autre part, afin de protéger les cafés locaux, la taxe à l'importation du café fut relevée le 15 mai 1935.

Ces fluctuations étaient la conséquence de la baisse continue et importante des cours internationaux. Afin de maintenir

96. ADG, *Journal officiel de la Guadeloupe*, 1^{er} août 1929, p. 488-489 : arrêté du 26 juillet 1929.

97. ADG, *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, 15 et 18 février 1930.

98. ADG, *Journal officiel de la Guadeloupe*, 1931, p. 89 : arrêté du 6 février 1931.

99. *Ibid.* : arrêté du 10 octobre 1931.

cette culture dans l'ensemble des colonies françaises, le gouvernement décida d'instituer une prime à l'exportation de 75 centimes par kg, 10 centimes aux exportateurs et 65 centimes aux producteurs¹⁰⁰.

Les cours continuaient à chuter sur les cafés ordinaires, le consommateur français en consommait moins, préférant les cafés de qualité. Le décret du 11 septembre 1937 modifia les conditions d'attribution de la prime à l'exportation. Celle-ci devait combler la différence entre le prix de revient et le cours moyen de vente, mais le prix de revient était différencié en fonction des qualités, la première étant l'arabica et la seconde le libéria¹⁰¹. Cette mesure nationale fut accompagnée d'une taxe à l'importation des cafés étrangers de 140 francs pour 100 kg en 1938 car le cours du café du Brésil baissait très fortement¹⁰².

Aussi, la politique d'encouragement à base de primes pour les cultures traditionnelle se poursuivit-elle tout au long de l'entre-deux guerres avec l'attribution de primes pour les diverses cultures secondaires en fonction des besoins, avec une originalité en 1930, quand le conseil général décida d'instituer une prime à la reconstitution des caféières et des cacaoyères de Grande Terre, Marie-Galante et les Saintes.

Il faut dire que devant le peu de résultats de la prime de 5000 F voté par le conseil général en 1929, les conseillers généraux tirèrent le constat suivant¹⁰³ :

« La culture du café est à encourager. Le produit s'étiole dans nos terres et tend à disparaître.

La culture du cacaoyer également suit cette même décroissance et, de plus, la seule canne à sucre devient la production intéressante du pays.

Il faut parer au danger de la monoculture et amener les petits planteurs à reprendre la culture du café et du cacao dans de bonnes conditions. Pour cela, il convient d'étendre la prime, non seulement à la Grande Terre, mais à toute la Guadeloupe. Ainsi Marie-Galante a produit autrefois plus de café que la Guadeloupe proprement dite.

100. ADG, *ibid.*, 1932, p. 448-449 : arrêté fixant le prix de revient CAF Le Havre et le taux de la prime pour 1931, 27 juin 1932.

101. ADG, *Journal officiel de la République française*, 15 septembre 1937 : décret du 11 septembre 1937.

102. ADG, *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, 23 mars 1938.

103. ADG, 1 N 143* : procès-verbaux des sessions du conseil général, novembre 1930.

Enfin il faut craindre que la banane, dont l'exploitation va être entreprise sur une grande échelle, ne supplante nos denrées secondaires.

Le même danger nous menace en ce qui concerne la culture du cotonnier, et des mesures appropriées doivent être envisagées pour empêcher que cet arbuste ne disparaisse complètement de notre île... »

À la suite de ce constat et des réclamations des habitants de Guadeloupe, cette prime fut étendue en 1931 à l'ensemble de la colonie¹⁰⁴.

Effectivement, la nouvelle culture commerciale était en train de s'imposer à la place des caféiers. Le problème était plus une question de transport qu'une question agricole.

VERS LA DISPARITION DES CAFÉIERS

La baisse continue des prix dans les années 1930 est surprenante car dans le même temps plusieurs régions productrices étaient atteintes de la maladie dite du scolyte du grain de café (*stephanoderes coffeae*) qui entraînait une interdiction d'importation de grandes régions d'Afrique équatoriale et occidentale, du Brésil, des Indes, des Antilles anglaises¹⁰⁵.

Aux approches de la seconde guerre mondiale, la baisse des exportations se poursuivit inexorablement : 439 tonnes en 1937, 326 tonnes en 1938, 331 tonnes en 1939, tonnages comprenant également du café d'Haïti et de Saint-Domingue entré en Guadeloupe afin de bénéficier de l'appellation « Guadeloupe » auprès des importateurs français.

Avec l'entrée en guerre de la France, les productions coloniales prirent de l'importance pour l'approvisionnement de la Métropole, et le sucre, le rhum et le café furent l'objet d'attentions particulières. Le gouverneur Sorin, suite à la dépêche ministérielle du 10 février 1940, établit le 13 juin suivant, un plan d'extension de la production de café. En Guadeloupe, on préconisa une nouvelle fois la culture de l'arabica et, afin d'encourager les nouvelles plantations, le gouverneur Sorin prit un

104. ADG, *Journal officiel de la Guadeloupe*, 12 février 1931, p. 89 : arrêté du 6 février 1931.

105. Arrêté ministériel du 27 février 1922, modifié le 4 mai 1931.

arrêté¹⁰⁶ accordant des prêts spéciaux pour les nouvelles cultures de caféiers arabica : 3 000 F par hectare, sans intérêt, remboursables en dix annuités à partir de la cinquième année ; prêts accordés aussi bien aux individus qu'aux groupements de producteurs pour l'amélioration des bonifieries et des centres de triages et d'emballage du café.

Cette question était très importante aux yeux des autorités et une portion de la forêt domaniale dite Rousseau-Belle-Isle à Saint-Claude fut affectée au service de l'agriculture en vue de la création d'une station d'expérimentation du caféier¹⁰⁷.

Cette politique ne donna pas tous les résultats escomptés car, si en 1939, la Guadeloupe exporta 331 tonnes de café, elle n'en exporta que 55 tonnes en 1940 en raison des circonstances, et 315 tonnes en 1942 dont 118 sur la Métropole, 130,5 sur le Maroc et 67 tonnes sur la Martinique. En mai 1942, aucune exportation sur la Métropole, 179 tonnes sur le Maroc et 28 tonnes sur la Martinique.

Les chiffres étaient donnés par le gouverneur Sorin dans une circulaire¹⁰⁸ adressée aux maires afin de répondre à une pétition des planteurs de café tentant de faire pression sur l'administration afin qu'elle obligeât les exportateurs à payer la différence entre les prix anciens et les prix nouveaux fixés par le gouvernement depuis le 1^{er} août 1941. Il expliquait que le prix était fixé à l'achat du café en Métropole et non pour l'Afrique du Nord et la Martinique ; or en 1942, aucune exportation n'avait été faite sur la France, il n'y avait donc par eu de spéculation.

Après la guerre, on reprit l'idée de la station d'expérimentation du caféier qui n'avait pas vu sa concrétisation et une nouvelle portion de la forêt domaniale de 20 ha à Matouba fut affectée au service de l'agriculture¹⁰⁹ ; mais avec la départementalisation, la production de café devint de plus en plus difficile et de moins en moins rentable devant la concurrence de plus en plus accentuée des grands producteurs traditionnels comme le Brésil, l'Angola, l'ensemble de l'Afrique et les nouveaux pays d'Amérique centrale comme le Honduras, et de l'Amérique latine comme la Colombie. Devant l'augmentation

106. ADG, *Journal officiel de la Guadeloupe*, 20 juin 1940 : arrêté du 13 juin 1940.

107. *Ibid.*, arrêté du 19 août 1940.

108. *Ibid.*, 16 mai 1942, p. 583 : circulaire du 12 mai 1942.

109. *Ibid.*, arrêté du 25 avril 1945.

du coût de la main d'œuvre, la lutte était de moins en moins tenable et les producteurs devaient utiliser des moyens qui pouvaient permettre la récolte des caféiers déjà plantés mais qui ne pouvaient pas entretenir ces caféières et encore moins les renouveler par des plantations de jeunes plants.

En 1958, les cours ayant baissé, selon *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*¹¹⁰, les trois quarts environ des planteurs de café de la région sous le vent ont été contraints de confier cette année la récolte de la dite denrée à des personnes qui acceptent d'en faire tous les frais contre l'abandon à leur profit de la moitié du café cueilli et séché. Ce contrat démontre une fois de plus, les difficultés auxquelles se heurtent les producteurs en question qui eussent été, s'ils ne trouvaient ce biais, contraints de payer 250 F la seule cueillette d'un kilo vert.

Cette culture se maintint dans les communes de la Côte-sous-le-Vent, (Vieux-Habitants, Bouillante, Pointe-Noire, Baillif) et dans la région bananière du sud de la Guadeloupe. Dans les années 1960, on produisait environ 600 tonnes de café marchand dont la moitié était consommée sur place. En 1967, la production était de 301,5 tonnes sur 201 ha. Depuis, progressivement, les bonifieries se sont arrêtées et les caféières ont été abandonnées. En 1979, à la suite du gel des plantations de Sao Paulo et de la guerre en Angola, le cours du café connut une hausse exceptionnelle, ce qui relança provisoirement la récolte dans les caféières résiduelles. Les propriétaires acceptèrent des conditions draconiennes de la part des cueilleurs, soit deux tiers de la récolte pour ces derniers et un tiers au propriétaire de la caféière. C'était le seul moyen de trouver des conditions de récolte suffisamment rentables. Ce mouvement cessa avec la chute des cours.

CONCLUSION

Le café a été introduit dans nos îles dans les années 1720 au moment où la demande devint de plus en plus forte de la part du marché français. Il arriva à point nommé pour remplacer les cacaoyers qui étaient atteints par une maladie qui les faisait dépérir.

Cette culture se développa contre la volonté des autorités centrales qui avaient donné le monopole du commerce du café

110. ADG, *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, 12 novembre 1958.

à la Compagnie des Indes. Cette situation favorisa le commerce interlope en direction des îles anglaises et de Saint-Eustache, centre de contrebande. Aussi, pour lutter contre ce fait accompli, le roi finit-il par céder en légalisant son trafic et sa commercialisation. Elle devint ainsi la principale culture derrière la canne à sucre, complément d'activité pour les sucriers de la Guadeloupe proprement dite et activité principale pour les petits habitants.

À la fin de l'Ancien Régime, la production de « café Guadeloupe », renommé pour sa qualité, avait atteint des sommets.

Les événements consécutifs à la Révolution française et à l'Empire réduisirent fortement son importance. De plus, au début du XIX^e siècle, les caféiers des îles calcaires dépérirent à la suite d'attaques parasitaires et furent remplacés par la canne à sucre.

Après l'abolition de l'esclavage, les autorités locales voulurent conserver les nouveaux libres dans l'agriculture et favorisèrent les cultures secondaires, dont le café, par l'attribution de primes. Celles-ci dépendaient du conseil général qui contrôlait le budget ; aussi, lorsque la crise sucrière s'abattit sur la Guadeloupe à partir de 1884, vit-on se former deux groupes antagonistes parmi les conseillers généraux. Ceux qui représentaient les cantons canniers (Grande Terre, Nord Basse-Terre, Marie-Galante) voulaient réserver les ressources financières à la culture principale, les autres, représentant le sud Basse-Terre et les petites dépendances, voulaient aider les cultures secondaires. Cela donna une politique fluctuante en fonction des rapports de forces au sein de l'assemblée locale.

La première guerre mondiale, le cyclone de 1928 et la crise économique de 1929 portèrent des coups sévères à la production caféière. D'autre part, à partir de 1930, on commença à remplacer les arbres d'ombrage par des bananiers pour la production de fruits en direction des marchés européens. Celle-ci prit son essor après la seconde guerre mondiale avec l'organisation du transport maritime par bateaux réfrigérés, alors que le café était de plus en plus concurrencé par des pays plus ou moins proche qui utilisaient une main-d'œuvre à bon marché.

Actuellement, la culture du caféier a pratiquement disparu de notre département et a été remplacée par celle des bananiers qui connaît de grandes difficultés. Le café est devenu un objet de curiosité pour les touristes et pour les Guadeloupéens. Les

jeunes générations le découvrent dans les musées et les bonifieries¹¹¹ restaurées dans les anciennes communes caféières (Vieux-Habitants, Saint-Claude).

Pourtant, sous l'impulsion de quelques personnes, des tentatives de relance sont actuellement tentées entre Bouillante, Vieux-Habitants et le sud Basse-Terre. La chambre d'agriculture et les autorités politiques soutiennent ces initiatives par l'attribution de primes. Mais ces productions ne peuvent se concevoir que comme des produits de luxe avec des labels garantissant la qualité.

ANNEXES

*Deux contes créoles*¹¹²

1) *Les deux caféiers : fable par Fondoc.*

Gnon jou deux pieds café contrés dans grand chimin.
Malgré yo parents, yo pas ba yo la main.
Gnone, tout jaune et sec, té né la Martinique ;
Sans feuille et rabougri li té malade, étique,
Dans toutes bouanches à li, gnon serpent plein vinin
Té qua totillé li dans des virés sans fin.
L'aute pied Café la té né la Guadiloupe ;
D'in joli z'abouisseau li té tini la coupe.
Vert tant cou gnon lézard, di graines bien chargé,
Li té qua dit : Guetté ! Di ciel moin protégé.
Rouge con flamboyant, li té tini tête haute
A foce li té fier poté gnon bon récolte.
- Ah ! ah ! li dit vouément à l'aute Caféier là,
Cest toué qui, tout pas tout, qua vanté toué con ça
To qua fourni Café, toi tout sel, dans la Fouance,
Quand to qualité...quallé...toujour en dicadence,
Tant vémine et serpents, et la rouille et plichons
Vini zingouéné toué jusqu'aux fin fond souchons.
Ah ! To bien efronté ! prouclamé dans gazette
C'est toué sel, pou Café, qui qua batte couette,
Tandis to n'en pé plis ; to toujour à l'emprunt ;
To qua senti la mort, dimain to qué défunt.

111. À Vieux-Habitants : musée du café Chaulet, bonifierie de Vanibel, La Grivelière ; à Saint-Claude, bonifierie de Reizet sur la montagne de l'Espérance.

112. BUDAN (A.), *La Guadeloupe pittoresque*, Gourbeyre : SHG, 1972, reproduction de l'édition de 1863, p. 25.

Mon quimbé toué jodi ; voyons, qui bon réponse
To qué vini ba moin ? sacré pitite à ronce !

L'autre Caféier la pouan : Pas fâché toué con ça
Pou tant di vérités ; à ça to qua dit là
Mon qué réponde toué : Gnon bon la rinommée
Vaut mié cent fois qui gnon ceinture galonnée.

Dans moune c'est con ça : chaquin qua faire in plan
Con z'oie et con canard qui qua pouan plime à pan.

2) Gnon conte, en bon fouançais, c'est gnon crac agriabe,
Ci là mon qué conté positif, véritable.
Mon qua cétfifié li pou sûr et bien certain
Et pou mié prouvé li, tini gnon bon témoin.
Gnon jou, mouché Roulin¹¹³, tout moune connaitte,
A Paris té allé pou faire gnon z'emplette,
Et prouminé corps li. Pouça li té poté
Café la Guadiloupe, où li té qua rété,
Gnon marchand parisien, flambard con z'alimette,
Qui té qua vanté li toutes bitains connaitte,
Vini pou achité Café la ca Roulin.
Cilalà pouésenté, avec gnon air malin,
Belle denrée à li. Au mot di Guadiloupe
Qui soti bouche à li, marchand là, con gnon soupe,
Quimé et faire in saut, en disant : Ça pas bon,
C'est mauvai qualité ; ça nouer tant cou charbon.
Café mon qua mandé ? c'est Café Martinique.
Mouché Roulin qui roué, qui pas ditout bourrique,
Réponde à marchand là li tini gnon gros lot
Bon Café Martinique, au R'hâve, dans dépôt.
Deux ou trois jours après, aux pieds !!! li pouan la course,
Pou li allé moutré, dans gnon fiscale bourse,
D'in même qualité gnon ti l'échantillon.
Aussitôt, marchand là, avec gnon fin lorgnon,
Apoué gnon vérifié, hélé ! vouéla l'affaire !!!
Ah ! parlé moin di ça !!! à cilà, ju pouéfère
Tous les autres Cafés. Li dit ça, çu soto,
Sans doute li gnon brin c'était idem dito.

113. Louis-Adolphe Rollin (1836-1909), propriétaire terrien entre Vieux-Habitants et Saint-Claude, qui se lança dans la culture du café et du roucou. Ses propriétés les plus connues sont celles de Bouchu et la Grivelière à Vieux-Habitants. Adjoint au maire de cette commune en 1864, conseiller général en 1871 et président de l'assemblée départementale (1879, 1889-1890), il fut également député de la Guadeloupe (1871) Voir ENOFF (Émile Rodolphe), *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe, 1789-1889*, éd. Benes, 2001, p. 130-142.

En Fouance et dans Paris, tout pas tout, dans boutique,
Yo qua faire passé pou Café Martinique
(Qui pas dans moune encor), Café Guadiloupier,
Qui sel qua validé, et qui tout pas tout plein.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

a) Sources d'archives

- Archives départementales de la Guadeloupe (ADG) :
 - Procès-verbaux imprimés des sessions du conseil général (sous-série 1 N)
 - *Bulletin officiel de la Guadeloupe* (sous-série 3 K¹)
 - *Gazette officielle de la Guadeloupe*, puis *Journal officiel de la Guadeloupe* (sous-série 3 K)
 - *Journal Officiel de la République française. Lois et décrets* (Per 300)
 - *Annuaire de la Guadeloupe* (PG 1)

Voir également :

LAFLEUR (Gérard), *Du tabac au riz : les cultures secondaires en Guadeloupe*, Gourbeyre, 2000 (dossier pédagogique du service éducatif des Archives départementales).

- CAOM :

- Correspondance à l'arrivée. Guadeloupe (séries C7^A et C7^B) Disponible aux ADG sous forme de microfilms (1 Mi) et de photocopies (5 J)

b) Monographies imprimées

BEAUNAY-COTELLE (Catherine de), *Hommage au chevalier Gabriel de Clieu : la fabuleuse histoire du café au siècle des explorateurs dieppois*, Association de Clieu, 1995.

CABRE (D^r Henri), *Flore de la Guadeloupe et dépendances. T. III : Notes de phytothérapie*, Basse-Terre : Imprimerie catholique, 1939.

CHAULEAU (Liliane) : « *Histoire antillaise : la Martinique et la Guadeloupe du XVII^e au XIX^e siècle* », Fort-de-France : Desormeaux, 1973.

COÉZY (Henry), *Café, cacao, vanille. Richesses et traditions de la Côte-sous-le-Vent de la Guadeloupe*, [s.l.], juin 2001.

DUTERTRE (Jean-Baptiste, O.P.), *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, Paris : Kolodziej, 1978, 4 vol.

- LABAT (Jean-Baptiste, O.P), *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique* » Fort-de-France : Horizons caraïbes, 1972, 4 vol.
- LACOUR (Auguste), *Histoire de la Guadeloupe*, Basse-Terre, 1855 ; rééd. 1988, 4 vol.
- LASSERRE (Guy), *La Guadeloupe : étude géographique*, Fort-de-France, Paris : Kolodziej, 1978, 3 vol.
- LÉGIER (Émile), *La Martinique et la Guadeloupe, considérations économiques sur l'avenir et la culture de la canne, la production du sucre et du rhum et les cultures secondaires dans les Antilles françaises, notes de voyage*, Paris, 1905.
- MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES, *Notes sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe, par M. P. Lavollée, inspecteur des finances (juin 1839)*, Paris : Imprimerie royale, 1841.
- PETTIGREW (Jane), *Café*, PRC Publishing Ltd, 1998 ; trad. Média Ser- ges/Books & Co, Paris, 1999.
- QUESTEL (Adrien), *Géographie générale de la Guadeloupe et dépendances (Antilles françaises). 1. La flore*, Paris, 1951.
- RIANT (Docteur A.), *Le café, le chocolat, le thé*, 3^e éd., Paris : Hachette, 1880 ; rééd. Nîmes : C. Lacour, 1999.

c) *Articles*

- STEHLÉ (Henri), « Quelques mises au point historiques relatives à l'introduction de végétaux économiques aux Antilles françaises », *BSHG*, n° 5-6, 1964, p. 27-37.
- CHEVALIER Auguste, DRAGON (A.), « Recherches historiques sur les débuts du caféier en Amérique », in *Académie des sciences coloniales. Comptes rendus des séances. Communications, t. 8 : 1926-1927*, Paris 1928 (cité par H. Stehlé, *loc. cit.*)